

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur  
les Matières du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature  
& autres Remarques curieuses.*

JUIN 1734.



A LUXEMBOURG,  
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catholique,  
& Marchand Libraire.

---

M. D C C. XXXIV.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examinateur*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**n a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trévoux, Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 26. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continuë. Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume sous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 20. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE,  
Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

Juin 1734.

ARTICLE I.

*Qui contient quelques nouvelles de Litterature  
& autres remarques curieuses depuis le mois  
dernier.*

**E**N rendant compte au public dans les articles littéraires des derniers mois de cet ouvrage, des Ecrits qui réfutent les Manifestes des Cours de France & d'Espagne à l'occasion de la présente guerre, & ceux touchant les affaires de Pologne, ( qui tous ont paru aussi dans nos mémoires ) je l'ai privé par-là de plusieurs pièces curieuses sur differens Sujets, dont quelques-unes ont mérité des Sçavans Auteurs des Mémoires pour l'histoire des sciences & des beaux arts, d'être insérés dans leurs Journaux. De ce nombre est une *Dissertation sur l'origine des Negres & des Américains*, composée par un Religieux de l'Ordre de la Charité, nommé Auguste Mallert ; Singulière, comme elle l'est dans son espece, & bien écrite, je la présente à ceux de mes Lecteurs qui n'ont pas en habitude de voir les mémoires où elle a déjà place ; mais en la rapportant, je ne prétens point donner faveur au système qu'elle con-

tient. S'il paroît des réfutations de cet Ecrit, soit par des Ecrivains Théologiens, soit par des Physiciens, j'aurai soin de les publier également. En voici une partie.

**L**es différentes couleurs des hommes qui sont sur la terre, ont fait croire à quelques Auteurs, que des Peuples entiers n'étoient point de la race d'Adam, que Dieu dans le commencement, les créa en toutes les Contrées de la terre, comme il avoit créé les animaux pour la peupler, que ces hommes n'avoient vécu que d'une vie animale, sans connoissance d'un vrai Dieu, & que leurs races s'étant multipliées comme à l'infini, Dieu créa enfin Adam, auquel il donna une Loi, voulant se former de sa race un Peuple d'adorateurs, & renfermer dans lui tous les hommes de la terre, sous le nom de Gentils. L'Auteur des *Préadamites* se fonde sur les paroles de l'Apôtre, qui dit, que le péché étoit dans le monde jusques à la Loi; mais qu'alors il n'étoit pas imputé, parce qu'il n'y avoit point de Loi: Donc, dit-il, il y avoit des hommes avant Adam: ces hommes n'avoient point reçu de loi; par conséquent le péché ne leur étoit point imputé: Or c'est d'Adam que le péché a passé à tous les hommes, ainsi que l'Apôtre le dit, comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, & la mort par le péché; ainsi la mort a passée dans tous les hommes, par ce seul homme en qui tous ont péché.

Il est aisé de faire voir combien cet Auteur se trompe dans le sens qu'il donne à ces passages de St. Paul; c'est de la loi de Moïse que l'Apôtre parle ici, & non pas de celle que cet Auteur prétend, qu'Adam a reçue de Dieu. L'Apôtre s'explique assez clairement, quand il dit aux Galates, chap. 3. que  
Dieu

Dieu ayant fait & autorisé comme un contract & une alliance, la Loi qui n'a été donnée que quatre cens trente ans après (Abraham) n'a pû la rendre nulle, ni abroger la promesse. Ce n'est donc pas de la Loi donnée à Adam qu'il a voulu parler ? Il est bien vrai que d'un seul homme en qui tous ont péché, la mort a passé à tous les hommes, mais il ne s'ensuit pas de-là, que l'Apôtre en parlant de la Loi, ait entendu celle qui a été donnée à Adam & qui lui étoit particuliere; on voit au contraire qu'il avoit en vûe la Loi qui a été donnée à Moyse pour le peuple Juif, comme on vient de le remarquer; & comme pour effacer l'idée qu'on avoit prise des *Préadamites*, St. Paul prouve par le chapitre quinziesme de sa premiere Epître aux Corinthiens, qu'Adam le premier homme, a été créé avec une ame vivante, & le second Adam a été rempli d'un esprit vivifiant. En effet ce passage prouve évidemment qu'Adam est le premier de tous les hommes, créés, parce qu'il est impossible d'être homme sans la raison. Adam a donc été créé avec une ame vivante, c'est-à-dire raisonnable; & comme avant lui il n'y avoit point d'hommes créés de même nature, il faut conclurre, qu'il n'y a jamais eu de *Préadamites*: Pour ôter même toute équivoque, l'Apôtre en parlant aux Athéniens, dans l'Aréopage \* dit, que Dieu a fait naître d'un seul, toute la race des hommes, & qu'il leur a donné pour demeure toute l'étendue de la terre. Il dit aux Romains, chapitre deuxiesme: ainsi tous ceux qui ont péché sans avoir reçu la Loi, périront aussi sans être jugés par la Loi; & il ajoute au chapitre troisieme de son Epître aux Galates, pourquoi donc la Loi a-t-elle été donnée; ç'a été, dit-il, pour les prévarications,

cations, en attendant l'événement de ce Fils que la promesse regardoit ; & quoique la transgression de la Loi de Moÿse, ne fût imputée à personne, avant qu'elle eût été donnée & publiée, toutefois le monde n'étoit pas sans péché, ni sans transgression ; la mort & le péché regnoit dans le monde par le violement de la Loi naturelle, qui est aussi ancienne que l'homme même. Ce raisonnement de l'Apôtre est clair, & il prouve qu'avant la Loi de Moÿse il n'y avoit point d'autre Loi pour les hommes, que celle qui est imprimée en eux-mêmes par la nature ; qui est de ne faire à autrui, que ce que nous voudrions qu'on nous fît ; & quand on dit que \* le péché a été dans le monde jusques à la Loi, on ne prétend pas qu'il en ait été chassé par la Loi, mais seulement que jusques alors, il a regné sans être bien connu. La Loi n'étant point encore, le péché n'étoit pas imputé à prévarication : c'étoit à la vérité toujours un péché ; mais Dieu ne l'imputoit pas encore aux hommes, comme une transgression des Loix écrites, qui ne subsistoient point. Leur crime étoit moins grand, parce qu'il n'étoit point tant imputé, ni punissable par tant de titres. L'Auteur se trompe donc aussi bien que ceux qui ont voulu donner un autre sens à ces passages, & s'en servit pour introduire les Prédamites.

Nous convenons bien que tous les Peuples qui habitent la terre, diffèrent en couleur les uns des autres. Les Nègres diffèrent encore des Blancs par le poil, leurs cheveux sont si fins & si crépus, qu'ils ressemblent plutôt à la laine de brebis qu'à des cheveux d'hommes. Les Américains sont aussi en tout différens des Blancs & des Nègres ; ils sont tous de couleur bazanée, & d'un rouge foncé : leurs cheveux

\* Voyez le verset 13. du chap. 5. aux Romains.

sont aussi gros, & aussi droits que le crin de cheval, & très-noirs : ils n'ont de poil, ni au visage, ni sous les aisselles, &c. On peut dire autant des Chinois & des Caffres, qui diffèrent aussi en couleur. Mais nous ne convenons point, que tous ces Peuples aient été créés avant Adam, comme le veut l'Auteur, dont nous avons parlé, lorsqu'il dit, que Caïn n'auroit pas dit à Dieu, " quiconque me trou-  
vera, me tuera „ s'il n'y eût pas eu d'autres Peuples sur la terre. Avec un peu d'attention aux paroles de l'Écriture, il auroit remarqué que Caïn ne tua Abel que long tems après la naissance de l'un & de l'autre, & qu'ainsi il devoit y avoir alors un grand nombre d'hommes, qui descendoient d'Adam, de Caïn, Abel & plusieurs autres, que l'Écriture comprend tous, sous le nom de fils & de filles qu'Adam engendra; ajoutés les enfans des enfans, combien de milliers se présenteront en effet l'homme ne fut commis qu'un peu avant la naissance de Seth, environ cent trente ans depuis la création. D'ailleurs on ne peut douter qu'Eve & ses enfans n'aient été très-féconds, puisqu'ils devoient peupler toute la terre. L'Écriture ne nous l'insinue-t-elle pas assez, lorsqu'elle nous dit, qu'ils ont eu plusieurs fils & filles, sans nous faire le dénombrement. Le détail ne nous auroit pas donné une si grande idée du grand nombre, que l'Écriture nous la donne en ne détaillant pas. Nous n'avons donc pas besoin d'apprendre par la voye des Arabes qu'Eve accouchoit toujours de deux jumeaux de différent sexe, ou que la jalousie de Caïn envers Abel, soit venue de ce qu'Adam donna en mariage à Abel la sœur jumelle de Caïn, avec laquelle il aimoit extrêmement Abel. Ce que l'Écriture nous dit, est plus persuasif. Il ne faut donc pas s'imaginer, dit fort bien saint Augustin, que parce que l'Écriture ne parle que de

Caïn & d'Abel ; & qu'ensuite elle revient à Seth ; Adam n'ait point eu d'autres enfans. Moÿse s'est contenté de nommer les aînés de Caïn , depuis sa sortie d'Eden jusques à Lamech seulement , pour parvenir à ceux de Seth , & descendre à Noé , & poursuivre avec plus de facilité son Histoire jusques à Abraham. C'étoit le point qui regardoit la Généalogie du Peuple Juif ; & si Moÿse a terminé la race de Caïn à Lamech , ce n'est pas sans mystère , comme le dit le même St. Augustin en la Cité de Dieu. Il ne développe point ce mystère , mais nous ne laisserons pas de l'examiner ; on y trouvera des choses très-intéressantes & qui paroîtront nouvelles. On lit dans l'Écriture que le Seigneur dit à Caïn , \*

„ quiconque vous tuera , sera puni très-sevèrement ,  
 „ & je vous donnerai un signe , afin que ceux qui  
 „ vous trouveront , ne vous tuent point. „ On demandera peut-être pourquoi Dieu prend un si grand soin de conserver Caïn qui avoit fait un si grand crime ; & pourquoi il lui donne un signe qui le distingue de son Peuple , & empêcher qu'on ne le tue ? on répond que le Seigneur a puni le fraticide , par ce signe même qu'il a fait paroître sur le corps de Caïn , afin de le distinguer de son Peuple , de l'obliger de fuir , d'aller vagabond habiter les autres Régions , & d'établir un Peuple nouveau & d'une autre couleur que celle d'Adam. Tel est le moyen dont Dieu s'est servi pour peupler une partie considérable de la terre. L'Écriture dit † que Caïn se retira de devant la face du Seigneur , fut vagabond sur la terre , & qu'il habita vers la Région orientale d'Eden. Or on sçait que le Pays d'Eden est celui qui se trouve renfermé entre les Fleuves du Tigre

&amp;

\* *Genese, chap. 4. v. 15.*† *Genese, chap. 4. v. 16.*

& de l'Euphrate, & c'est à l'Orient de ce Païs-là ; jusques dans les Indes, que Caïn habita ; il bâtit plusieurs Villes considérables ; il y devint le Pere d'une nombreuse postérité, & tous ses enfans ont été marqués du même signe que le Pere, & d'une couleur que n'eurent point ceux qui étoient nés avant son crime. La noirceur des Peuples des Indes & des Isles adjacentes, joint au miracle que Dieu a fait en faveur de Caïn, que l'Anatomie nous a découvert, nous détermine à croire que c'étoit-là le signe que Dieu fit paroître en sa personne, pour le rendre méconnoissable aux siens, & mettre sa vie en assurance ; il seroit ridicule de dire comme les Rabins, que ce signe étoit un chien qui marchoit devant lui ; ou que c'étoit une corne qu'il avoit sur le front : D'autres veulent qu'il eût gravé sur le visage une lettre de son nom, ou de celui de Dieu ; ou de celui d'Abel. La plus grande partie enfin, croient que ce signe étoit un tremblement de tous ses membres avec un air affreux. Mais routes ces interprétations sont insuffisantes, parce que nul de tous ces signes n'auroit suffi pour rendre Caïn méconnoissable, & faire perdre à tout le monde l'idée qu'on en avoit auparavant ; au contraire ces signes auroient plutôt servi à le faire connoître qu'à le cacher. Ce que St. Augustin nous raconte de ces dix enfans de Cesarée en Cappadoce, maudits de leur mere, c'est un témoignage visible, contre l'opinion la plus commune de ceux qui veulent que le signe de Caïn étoit un tremblement de tous ses membres : Ce tremblement étoit en eux une maladie qui les rendoit semblables à des possédés, & incapables de toute action ; il nous dit, que Paul & Palladie ( ce sont ses propres paroles ) frere & sœur du nombre de ces dix enfans déjà fameux par leur disgrâce, visitèrent é tant à Hippone, les Reli-  
ques

ques du Martyr St. Etienne, conjurant la bonté de Dieu de finir leur misère, & que par-tout où ils alloient, ils attiroient les yeux de tout le monde; que ceux qui les avoient vûs ailleurs, racontotent aux autres la cause de leur tremblement: On voit ici par le recit de ce Saint, que ce tremblement les rendoit incapables de toute action civile; cela étant, ne faut-il pas convenir que ce ne devoit pas être là le signe de Caïn? Car si véritablement s'eût été son signe, il n'auroit jamais pû avec sa maladie, former un aussi grand Peuple; il falloit donc que ce signe qui étoit en son corps, ne le rendit ni si foible, ni si affreux; tels que ce tremblement rendoit ceux qui en étoient attaqués, lui qui devoit être le Pere d'un si grand Peuple? La seule noirceur qui devoit être son véritable signe, étoit le seul suffisant moyen, de le rendre méconnoissable aux siens, d'autant plus qu'ils n'avoient jamais vû, ni oûi parler d'hommes d'une telle couleur.

Si on nous objecte que quand même Caïn auroit été noir, ses enfans ne lui devoient pas ressembler, parce que l'Ecriture ne dit pas que ce signe ait passé à sa femme, & qu'ainsi il n'auroit pû tout au plus engendrer que des mulattes; c'est à dire, ni noirs, ni blancs, & c'est ce qu'on appelle olivâtres.

On répond qu'il est vrai, que l'Ecriture ne dit pas que ce signe a passé à la femme de Caïn, & Moïse, comme nous l'avons déjà dit, garde le silence sur plusieurs faits de Caïn, qui ne regardent pas l'Histoire qu'il écrit. Mais si la malédiction que Noé donna à Cham son fils, pût passer à son petit fils Chanaan, celle d'Elizée à Giezi, se communiqua à toute sa race, quoique l'Ecriture ne dise point que sa femme y participa; on a droit de supposer que la malédiction qui tomba sur Caïn, s'éten-

s'étendit à la femme & à tous les enfans, & imprima en eux le signe de leur Pere; puisque Dieu les avoit destinés à former un si grand Peuple, différent du premier, & en qui le si sentir tout l'horreur de l'homicide. Ceci n'est pas difficile à comprendre, si l'on veut le défaire des préventions, puisque l'Histoire, l'Écriture même, nous fournilsent assez de semblables exemples. Il est donc visible que c'est de Caïn que sont sortis tous les Nègres, & que ce sont eux qui ont habité tous les Pays qui sont au delà d'Éden vers l'Orient, c'est à dire, jusques dans les Indes, & dans presque toutes les Isles de ce Continent; ceux même qui habitent encore aujourd'hui les Indes, sont un reste de la race. Ils se sont étendus dans toute la plus grande partie de l'Afrique, & ont peuplé ces vastes Régions, dont les Peuples sont sans nombre, & surpassent celui des Blancs de l'Europe. Se diront ils issus des descendans de Noé, & que comme on lit dans quelques Relations d'Afrique, le climat qu'ils habitent les a ainsi noirci; c'est ce qu'il faut maintenant refuter.

On sçait premièrement que les enfans de Noé étoient blancs. Secondement, que les descendans de *Japhet*, ont habité les Isles de la Mer Méditerranée, & la partie Septentrionale de l'Asie, avec toute l'Europe. Troisièmement, que la posterité de *Sem*, a peuplé aussi la plus grande partie de l'Asie, jusques au fleuve *Cophene*, qui est dans les Indes. \* Quatrièmement, que la race de *Cham* a habité la Palestine, l'Égypte & la Côte d'Afrique, que nous appellons *Barbarie*, & qui fut nommée *Lybie*, *Numidie*, *Mauritanie*. Tel fut incontestablement le partage de la Terre, entre les enfans de

Noé,

\* *Joseph, antiqités des Juifs, liv. 1. chap. 6.*

Noé, même selon les meilleurs Interprètes. Or véritablement tous ces Peuples sont de la race des Blancs. Cinquièmement, on sçait encore que la couleur blonde ou brune parmi les Blancs, n'est que l'effet naturel du temperament personnel, & une qualité indépendante du climat; puisqu'en tout climat les bruns engendrent souvent des blonds; & ceux-ci des bruns. Il est bien vrai que dans les Païs chauds, il y a plus de bruns que de blonds, mais cela ne change au fonds, ni la qualité, ni la race des Blancs: elle subsiste toujours la même dans tous les climats du monde, toujours bien différente de celle des Nègres, & des Americains. Au reste ce que nous disons ici de la race des Blancs, par rapport au brun & au blond, se remarque dans toutes les Nations qui sont sous le Ciel, de quelque couleur qu'elles puissent être; en effet, quoique parmi ce grand Peuple de Nègres, la couleur noire soit la dominante, le noir est en quelques uns plus chargé, & plus éclairci dans les autres; les uns ont les cheveux rians sur le blond, d'autres les ont semblables à ceux de nos rousseaux; mais dans la vieillesse les cheveux de tous blanchissent comme parmi nous; la variété dont nous parlons, suit aussi chez les noirs la qualité du temperament, les sanguins sont plus noirs, les moins noirs sont les bilieux &c. On se trompe donc, si l'on croit que les Nègres doivent leur noirceur au climat qu'ils habitent dans les Régions méridionales. Cela deviendra encore plus manifeste par la suite.

Il est bon de remarquer dès ici que les descendants de Noé par *Heber*, ne se sont point transportés au delà du fleuve Cophene, qui est dans les Indes; ceux de Cham, n'ont point passé dans le milieu de l'Afrique, ni à d'autres côtes qu'à la Barbarie.

Revenons aux Nègres & demandons, d'où se-  
roient

roient ils venus, s'ils ne descendent pas de *Cain*? Est ce de quelque monstre des enfans de Noé, cela ne se peut pas, parce que d'un animal, il ne sort point une race de monstres. Les Nègres ne viennent donc en aucune sorte des enfans de Noé. Ce n'est donc plus le climat qui leur a donné la noirceur; s'il étoit ainsi, tous les Peuples de l'Amerique, depuis le Mexique jusques dans le Perou, seroient aussi noirs que ceux de l'Afrique; puisque toute cette étendue de Pais se trouve sous la Zone Torride, & est exposée à la même ardeur du soleil, que le Pais habité par les Nègres; or tous ces Peuples de l'Amerique, & d'autres encore qui sous cette Zone sont répandus en plusieurs Isles, ne sont point noirs.

Si on nous objecte que la chaleur du climat de l'Amerique, n'est pas si grande qu'en Afrique, nous demanderons pourquoi tous les Peuples qui habitent dans l'Afrique depuis l'Egypte jusques à Maroc, en suivant la côte de Barbarie, & ceux qui habitent les deux grandes côtes du Pais des Caffres; &c. ne sont pas noirs? Et pourquoi l'on voit des Nègres dans les Indes, & dans les Isles du Continent de l'Asie, semblables à ceux de l'Afrique? On voit bien par-là que ce n'est pas le Pais qui rend les hommes noirs; que les Nègres sont une race particuliere & différente de celle des Blancs. Il n'est donc pas besoin de rapporter ici les expériences qui ont été faites sur la peau des Nègres par plusieurs célèbres Anatomistes, tant dans les Académies qu'ailleurs; on a constamment trouvé que l'épiderme des Nègres est blanc comme le nôtre; que s'il paroît noir, c'est que les vaisseaux lymphatiques, qui forment le rezeau cutané qui est dessous, sont plus gros que ceux des Blancs. On ne dira rien non plus du miracle que Dieu fit en un instant,

instant, de changer *Cain* de blanc qu'il étoit, en noir, par le moyen du changement de ses vaisseaux lymphatiques. Ce qui vient d'être dit, & de ce que nous dirons ci après, est suffisant pour nôtre but.

Il est certain & comme constaté que d'un Nègre & Nègresse, en quelque partie de la terre qu'ils soient, il ne naîtra que des Nègres & des Nègresseles, & cela à l'infini. *Jeremie* a dit une parole remarquable, & qui paroît prouver que la couleur est naturelle aux Nègres, & non pas accidentelle. Voyez, dit-il, \* si un Ethiopien (c'est à dire un Nègre) peut changer sa peau, ni un Leopard la variété de ses couleurs ? Reciproquement tous les Blancs qui se sont établis dans le Pays des Nègres, n'ont produit que des Blancs, tels que ceux d'Europe. Le climat n'est donc point ce qui en décide, ce sont des germes différens, & les Nègres tirent leur origine d'une autre race, que de celle des enfans de Noé. Le Prophète Amos nous confirme cette vérité, quand il dit, † enfans d'Israël vous êtes à moi, dit le Seigneur ; mais les enfans des Ethiopiens, ne m'appartiennent ils pas aussi ? Voilà qui est précis, & qui prouve parfaitement que ce sont deux Peuples différens, & de différente couleur ; mais il faut en même tems conclure que leur Pays n'a pas été inondé du déluge, & qu'ils en ont été préservés ; & étendre cette conclusion aux Américains qui sont d'une autre couleur que les Blancs & les Nègres.

Si on nous objecte qu'il est vrai que les Américains paroissent être d'une race différente de celle des Blancs & des Nègres, par leur couleur, mais qu'on ne sçauroit pas bien prouver leur origine ; ni qu'ils

\* *Jeremie chap. 13. v. 23.*

† *Amos chap. 9. v. 7.*

qu'ils ayent été préservés du déluge? Avant que de répondre directement, nous priérons d'observer, premièrement, ce que nous avons dit de Caïn; & du signe que Dieu mit en lui pour le punir de son crime, & perpetuer sensiblement l'impression d'horreur que l'on doit avoir de l'homicide. Secondement, que c'étoit pour le mettre à couvert par ce signe de la vengeance qu'en auroient pû tirer les enfans d'Abel. Troisièmement, que ce sont les différentes couleurs des hommes, qui les ont obligés de se séparer les uns des autres avant le déluge, & d'aller peupler la terre; à peu près comme ont fait les enfans de Noé après le déluge. Car si Dieu a confondu leur langue, ce n'a été que pour les obliger de se séparer plus promptement, & d'aller habiter les régions que le déluge avoit inondées.

Pour répondre plus précisément à l'objection, nous dirons, qu'on lit dans la Génèse chapitre quatrième, que Lamech descendant de Caïn, dit à ses deux femmes Ada & Sella, " femmes de Lamech entendés ma voix, écoutez ce que je vais dire : J'ai tué un homme l'ayant blessé : J'ai assassiné un jeune homme d'un coup que je lui ai donné, on vengera sept fois la mort de Caïn, & celle de Lamech septante fois septante fois.", Après ces paroles l'Écriture ne parle plus absolument de lui. Mais on voit bien que par la punition plus grande que meritoit celui qui l'auroit tué, que son péché étoit plus grand que celui de Caïn. En effet il étoit doublement coupable du crime d'homicide, & il a dû avoir une plus grande crainte que n'avoit eu Caïn, d'être tué par les siens: Le double remord de la conscience qui le troubloit sans cesse, devoit l'obliger de fuir plus promptement que n'avoit fait Caïn, & d'aller comme lui, habiter une autre région, c'est ce qu'il a fait. Mais comme son péché étoit

étoit plus grief que Celui de Caïn; Dieu qui exigeoit une plus grande satisfaction, l'a non seulement puni par une troisième couleur différente, qui d'ailleurs l'obligeant de fuir comme Caïn, par la crainte d'être tué, mettoit sa vie à couvert; mais il a encore privé toute sa race jusques à la fin du cinquième siècle, de la manifestation qui s'est faite de Dieu nôtre Sauveur dans la plénitude des tems, à tous les hommes de l'Asie, de l'Europe & de l'Afrique, par la prédication des Apôtres. En effet les Blancs & les Nègres se sont convertis à la vérité, & plusieurs ont perseveré, & perseverent encore jusques aujourd'hui en la Foi; mais il n'en pas été de même des Americains. Car, quoique les Espagnols possèdent la plus grande partie de ce nouveau monde; & qu'ils ayent fait élever dans les principes de la Religion chrétienne tous ces Peuples qui leur sont soumis, néanmoins nous sçavons par leurs propres Missionnaires que ces Peuples dans leur particulier continuent presque tous d'idolâtrer, & de se jouer de nos mystères, pour lesquels on ne trouve en eux qu'un esprit bouché, & un cœur inaccessible. Que dire de cette stupidité qui n'a point été apperçue chez d'autres Nations, dans le tems qu'on leur a prêché l'Evangile? si non que le don du Seigneur, qui est la Foi, ne les a pas encore touché, comme il a touché les Blancs & les Nègres; & cela par un juste jugement de Dieu, à cause du péché de leur pere Lamech. Il est donc arrivé à Lamech comme à Caïn, d'être marqué radicalement d'une couleur singulière, qui imprimant en lui comme un signe d'horreur, l'obligea à fuir en des climats inhabités, où il devint le Pere d'un Peuple plus grand que celui de Caïn. Par son moyen la terre, qui n'a été créée que pour être l'habitation des hommes, est partout habitée. Pour faciliter cette disper-

*des Princesses &c. Juin 1734. 407*

Non, Dieu donna aux enfans de Lamech l'intelligence des arts : Car, ils en furent les premiers inventeurs, comme Moïse le dit, ces arts nous ont été transmis par eux, & non par les enfans de Noé. *Le reste pour le mois prochain.*

II. Il y a quelques mois qu'on a commencé à Paris l'impression du Livre intitulé : *Description géographique, historique, chronologique, politique & physique de l'Empire de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, enrichi de Cartes générales & particulières de ce Pays, de la Carte générale & des Cartes particulières du Thibet & de la Corée, & ornée d'un grand nombre de plans, de villes, de figures & de vignettes en taille douce, en 4. vol. in folio, sur papier au grand raisin, dont on a donné le projet dans notre Journal de Juin de l'année dernière.*

Rien n'est épargné par la beauté de l'édition & des gravûres. Les Cartes & les figures sont gravées par les meilleurs maîtres, ce qui est connu d'un grand nombre de personnes qui ont eu la curiosité de les aller voir chez l'Auteur; & afin qu'il ne manque rien à la perfection de l'ouvrage, on fait enluminer les Cartes générales, ce qu'on n'avoit pas promis. On a jugé à propos de mettre dans le premier Tome l'Histoire abrégée de l'Empire de la Chine, qui dans le Projet n'a été annoncée que pour le quatrième volume; & l'on a crû que la connoissance générale qu'on prendra d'abord de ce vaste Empire, faciliteroit l'intelligence des autres matieres qui y sont traitées, lorsqu'on cite les Empereurs ou des Hommes illustres de cette Nation : On y a fait mettre des additions depuis la distribution du Projet; & entr'autres on fait connoître quel est le goût des Chinois pour le Théâtre, en

Dd                      donnant

donnant la traduction d'une de leurs Tragedies.

III. Les 3<sup>e</sup>. & 4<sup>e</sup>. petits volumes in 8<sup>o</sup>. de l'Histoire de Pologne sous le Règne d'Auguste II. paroissent actuellement, & se débitent chez l'Imprimeur de ce Journal. Nous avons donné dans nos mémoires de Septembre 1733. pag. 175. & suiv. l'analyse des matières des deux premiers volumes; le Lecteur peut y avoir recours. Si la place nous le permettoit nous en ferions autant des derniers, que l'Abbé de Parthenay, Auteur de cet ouvrage, conduit depuis le Détronement d'Auguste jusqu'à la mort de ce Prince.

IV. Le premier Tome des *Annales de l'Ordre de Prémontré*, depuis quelque-tems sous presse à Nancy, vient d'y être achevé d'imprimer. Cet ouvrage écrit en Latin, comprendra en tout 5. vol. in folio avec des figures.

V. La lettre C. est le mot de la dernière Enigme; en voici une autre à deviner.

E N I G M E.

**J**E contiens celui qui porte  
 Celle qui contient celui  
 Dont la structure peu forte  
 Porte pourtant dès aujourd'hui  
 Celle qui contient celui  
 Qui portera plus loin qu'aucun moufquet ne porte,

A R T I C L E I I.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.*

I. **A** Mesure que la saison avance, les préparatifs de guerre augmentent dans tout le Royaume; les levées qu'on s'étoit proposé d'y faire étoient presque achevées sur la fin d'Avril, & les nouveaux Regimens comptoient pour lors d'être en état de passer incessamment en revûë. Conformément aux ordres du Roi, on travailloit aussi nuit & jour dans plusieurs Ports à l'équipement des Vaisseaux destinés à former la Flotte de 30. Vaisseaux de ligne qu'on doit mettre en mer; & le second transport de Troupes pour l'Italie, qui, comme on le dit à present, est de 15000. Fantassins, & de 3000. Chevaux, étoit pareillement prêt dans celui de Barcelonne à en faire voile sous le Commandement du Comte de Glimes, l'Infanterie s'y étant déjà toute embarquée. La Cavalerie qui fait partie de ce renfort, doit passer par la France. Avec ces préparatifs, & ceux qui sont sur pied, la Cour se flatte toujours de la réussite de ses projets, qui sont, de soumettre à son obéissance les Royaumes de Naples & de Sicile. Les Conférences sur cet important sujet sont fréquentes entre les Ministres du Roi, S. M. est même de tous les Conseils qu'il occasionne, & travaille de plus aux moyens de conserver ces conquêtes si elles se font, & de pousser en toute vigueur la guerre qui jusqu'ici lui a été favorable; témoin l'expédition déjà faite dans le premier de ces Royaumes, dont nous parlerons ci-après, en rapportant une Lettre du Roi

écrite du Pardo le 27. Fevrier dernier, & envoyée par un Exprés à l'Infant-Duc de Parme son fils, avec ordre de la rendre publique.

II. Mr. Ratti est allé remplir l'Ambassade de Rome, le Comte de Fuenclara celle de Venise, & Mr. de Sada, qui est en Italie, a ordre de se rendre incessamment à Turin, en la même qualité d'Ambassadeur du Roi Catholique; on attend au contraire à Madrid un Ministre de Sa Majesté Sardaignoise.

Mr. du Theil dont nous avons parlé dans le dernier Journal, est parti pour retourner à Paris, ayant exécuté la commission dont il avoit été chargé; le Comte de Rothembourg a dû le suivre sur la fin d'Avril, afin d'aller prendre les eaux en France, d'où Mr. de la Beaume est arrivé à la Cour pour y prendre soin des affaires pendant l'absence de ce Ministre; il a même déjà eu audience de L. M.

III. Les principaux Emplois auxquels le Roi a nommé depuis deux mois, sont, la Présidence de la Chancellerie de Grenade qui a été conférée à Don Jean François de la Cueba y Zepero; celle de la Chancellerie de Valladolid, à Don Jean de Argueles y Valdés; la Régence du Conseil de Navarre, à Don Joseph de Cienfuegos y Valdés, & la Charge de Corregidor de Tariffa au Colonel Don Gonzalo de Roxas Maldonado. Le Docteur Don Manuel Martinez de Carvajal a reçu aussi du Roi les honneurs de Conseiller de Castille, avec la permission de conserver l'Emploi qu'il a de Ministre Fiscal du Conseil des Indes.

IV. En consequence des ordres de S. M. on a commencé le 8. Avril à Cadix à y distribuer aux propriétaires l'argent venu à bord du Vaisseau *l'Incendie*, dont nous avons annoncé l'arrivée le mois passé; mais ceux à qui appartenoit cet argent, sont obligés

obligés de payer au Roi un don gratuit de cent mille piaftres, outre l'indult ordinaire.

V. Dans le *Portugal* on met à exécution les ordres de la Cour pour réparer les fortifications des Places fortes de ce Royaume qui font frontieres de l'Espagne; on en remplit en même tems les Magazins de toutes les provisions nécessaires: Effets d'une précaution qui ne peut être que très-loüable dans le Souverain, eu égard aux troubles qui agitent une partie de l'Europe, dont il est à craindre, si l'on ne trouve pas moyen de les terminer bientôt à l'amiable, qu'il ne résulte une guerre capable de devenir générale, & par conséquent d'envelopper ce Royaume: On y doit augmenter aussi les Compagnies de quelques hommes, & lever plusieurs nouveaux Régimens, si des avis que nous avons reçus n'accusent pas faux.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **I**L n'y a plus dans les Places fortes du Milanez que des nouvelles levées ou des milices, toutes les Troupes réglées tant Françoises que Piémontoises en étant sorties pour se joindre à quatre Corps qui campoient sur la fin de Mars, & qui se renforçoient tous les jours, l'un à Colorno auprès du Maréchal de Villars, où étoit pour lors le quartier général des François, après l'avoir été quelques semaines à la Mirandole, & auparavant à Cremone où Mr. de Villars l'avoit d'abord établi, ainsi qu'on l'a remarqué dans nos derniers memoires: Le second Corps sous les ordres du Marquis de Coigny, com-

composé de huit Bataillons & de 48. Escadrons, qui a été un tems à la droite du Pô, étoit distribué dans plusieurs Villages du Modenois, du Mantouïan & de la Principauté de la Mirandole : Le troisième de 33. Bataillons, commandé par le Comte de Broglio, & qui étoit en quartier à Piedana sur l'Oglio, occupoit les Postes qui sont sur cette Riviere depuis Soncino jusqu'à l'endroit où elle se jette dans le Pô, & le quatrième, uniquement de Piémontois, le tenoit le long de la Riviere de l'Adda. Toutes des Troupes avec 3000. hommes qu'on a fait défilier vers le Ferrarois étoient postées d'une maniere qu'elles pouvoient se joindre en peu de tems afin de s'opposer à l'Armée Impériale qui paroissoit alors dans le dessein de tenter le passage du Pô pour venir attaquer les Alliés.

II. Ce qu'on remarque d'ailleurs des dispositions du Maréchal de Villars, c'est qu'il ne fera que se tenir sur la défensive, en tâchant de conserver les conquêtes qui ont été faites, & d'empêcher les Impériaux d'aller au secours de Naples. Il a imposé par forme de contribution une taxe de trois livres sur chaque arpent de terre dans cette partie du Mantouïan dont les François sont en possession. Le bruit avoit couru que le Roi de Sardaigne pourroit bien lui laisser le commandement de ses Troupes, qui ont été de beaucoup augmentées, sur ce que Sa Maj. qui étoit revenue le 27. Mars à Milan, en partit le 31. pour retourner à Turin, après avoir donné Audience à diverses personnes de distinction, eu une Conference particulière avec le Maréchal de Villars, & tenu le 29. un grand Conseil de guerre sur les opérations de la Campagne ; mais ce Prince revenu une seconde fois à Milan le 17. Avril, où il fut suivi deux jours après de quelques-uns de ses Ministres, & ayant ordonné qu'on formât

un Camp à Malé à quelque distance de Pizzighi-  
tonne, pour s'y rendre, ce bruit s'est trouvé mal fondé.

III. Outre ce qu'il y a de monde dans les Villages du Modenois du Corps du Marquis de Coigny, on a jetté des Troupes dans Reggio, Carpi, Correggio & Rubiera, pour mieux couvrir le Parmesans; tout le Duché de Modene est ainsi occupé par les François; Mr. de Pezé, Lieutenant Général des Armées du Roi Très- Chrétien, étoit venu auparavant demander au Duc qu'elles y fussent admises, & cette demande surprit beaucoup ce Prince & toute la Cour,

IV. On ne voit au surplus rien de considérable qui se soit passé en Lombardie, les Armées de part & d'autre se tenans encore tranquilles sur la fin d'Avril; mais on a lieu de croire que cette inaction ne durera pas long-tems, puisque les Impériaux font des mouvemens vers le Pô pour le passer, & s'étendre ensuite dans la Lombardie, le Mantouïan n'étant pas en état de fournir plus long-tems des vivres & fourages à un si grand nombre de Troupes. Les Régimens qu'ils attendoient d'Allemagne étoient pour lors presque tous arrivés; ils cantonnoient le long du Menzo, ( Riviere dont le Lac de Mantouë est formé ) jusqu'à Governolo, ayant jetté deux Ponts de communication sur cette Riviere. Le Prince Louis de Wirtemberg à ce que l'on prétend, continuëra à les commander en chef à la place du Comte de Merci, dont la santé est encore fort chancelante. Passons maintenant à l'Armée d'Espagne.

V. Nous l'avons laissée le mois passé en marche vers Naples, & l'Infant Don Carlos, qui en est Généralissime, à Monte. Rotonde dans le voisinage de Rome. C'est de Civitra - Vecchia que son Altesse Royale a voit envoyé publier le Décret dont  
nous

nous avons fait mention dans nos derniers mémoires. Comme ce Décret a été affiché en plusieurs endroits qui circonferent le Royaume de Naples vers l'Etat Ecclésiastique, & qu'il a déjà paru dans quelques nouvelles publiques, on ne doit pas lui refuser non plus une place dans un Journal. En voici la teneur, ensemble de la Lettre du Roi d'Espagne mentionnée à l'article précédent.

**D**ON CARLOS, *par la grace de Dieu, Infant d'Espagne, Duc de Parme, de Plaisance & de Castro, &c. Grand Prince de Toscane, & Généralissime des Armées de Sa Majesté Catholique en Italie.*

Le Roi, mon très-cher & honoré Pere, par la Lettre du 27. Février dernier, écrite dans le Palais Royal du Pardo, me mande ce qui suit.

MON CHER ET BIEN AIME' FILS,

**V**OS intérêts inséparables de la dignité de ma Couronne, & ceux de mes fidèles Alliés, m'ont déterminé à envoyer des Troupes dans la Lombardie, afin d'exécuter de concert avec leurs Armées, les justes entreprises auxquelles on les a destinées. Mais d'autant qu'à l'occasion de la présente guerre, les clameurs des Peuples de Naples & de Sicile, excessivement violentés, opprimés & tyrannisés depuis tant d'années par le Gouvernement Allemand, ont pénétré mon cœur Royal, & que j'ai toujours eu pour ces Peuples un amour paternel, me ressouvenant fort bien de leurs démonstrations de joye & de leurs acclamations unanimes lorsqu'ils me reçurent autrefois à Naples, & qu'ils consentirent à admettre mes Troupes en Sicile : Excité par une compassion si naturelle, j'ai préféré à toute autre expédition celle de délivrer de leurs maux insupportables

ces Peuples opprimés, en employant avec générosité, pour leur prompt soulagement, les forces qu'il a plu à Dieu de me confier; d'autant plus que je considère qu'avant que leurs volontés fussent en quelque façon captivées, leur zèle répondoit parfaitement à mes desirs, & que ce n'a été qu'après avoir été séduits, ou par des insinuations trompeuses, ou par des esperances chimériques, ou par la crainte des menaces violentes, qu'ils ont tous été contraints de dissimuler leur propre inclination, en adoptant des opérations très-contraires à leur fidélité. Dans cette persuasion, j'ai toujours regardé avec mépris & comme des actes involontaires, ou forcés, tout ce qu'ils ont fait, soit en général, soit en particulier, puisqu'ils y ont été incités par mes ennemis, & je l'ai mis en oubli comme s'il ne s'étoit jamais rien passé à ce sujet, ne doutant point qu'aussi-tôt qu'ils se verront en état d'agir librement selon leurs desirs, ils ne me donnent les mêmes preuves de leur parfait dévouement, de leur loyauté & de leur zèle, qu'ils m'ont données ci-devant. Incité par de si justes motifs, j'ai pris la résolution de vous y envoyer en personne, & en qualité de Généralissime de mes Armées, pour recouvrer ces Royaumes, malgré le risque où pourroit être votre précieuse santé dans un si long voyage, afin que par votre Royale & aimable présence, vous puissiez confirmer en mon nom l'amnistie & le pardon général, ou particulier, que mon amour paternel m'engage à accorder à un chacun, de quelque Nation qu'il soit, & donner à tous en même-tems les sûretés les plus authentiques: Vous confirmerez en outre, vous étendrez & augmenterez non seulement les Privilèges dont ces Peuples jouissent à présent, mais encore vous les déchargerez de toutes sortes d'Impôts, & particulièrement de ceux qui ne doivent

doivent leur invention, & leur établissement qu'à l'avidité insatiable du Gouvernement Allemand. Et tout cela, afin que le monde soit convaincu que mon juste & unique but, est de rétablir deux illustres Royaumes, qui ont si bien mérité de la Monarchie, & de les faire encore jouir de leur ancienne félicité, réputation & dignité, & qu'on ne croye pas que ce soit par aucun autre intérêt que j'ai entrepris de recouvrer ces Royaumes. Et afin que le contenu de la présente soit notoire à tous, je vous ordonne de le rendre public & manifeste, dans la forme que vous jugerez la plus convenable. Dieu vous conserve, MON CHER ET BIEN AIME' FILS, aussi long tems que je le désire. MOI LE ROY, *Don Joseph Patino.*

**E**N vertu du pouvoir qu'il a plû à Sa Majesté, par un effet de son amour paternel, de me donner, & afin que les Sujets ci-dessus mentionnez des deux Royaumes de Naples & de Sicile, ces Peuples si chéris du Roi mon pere, & dont Sa Maj. s'est toujours ressouvenuë avec tant d'estime & d'affection, en soient dûement & amplement informez, je leur déclare & je les assure tous & un chacun, que l'Indult & le Pardon général & particulier que Sa Majesté m'a ordonné d'accorder, & que j'accorde sur l'assurance de son Sacré & Souverain nom, comprend toutes sortes de délits, motifs, ou démonstrations, sans aucune restriction; le tout restant enseveli dans un éternel oubli: que la confirmation de leurs Privilèges comprend & s'étend aux Loix & Coutumes, tant Civiles que Criminelles, & même aux Ecclésiastiques; sans qu'il soit permis d'y établir aucun nouveau Tribunal, ou Procédure: Que la loisible & juste pratique de conférer les Bénéfices & les Pensions sera continuée  
dans

dans la forme qui s'y observe actuellement; & que toutes les impositions & charges établies par le Gouvernement tyrannique des Allemands, seront abolies dès-à-présent; lesquelles graces sont conformes au clement & bènin cœur de Sa Majesté: Et afin que ceci soit notoire, j'ai ordonné qu'on expédie, en langue Espagnole & Italienne, la présente, signée de nôtre main, Scellée de nôtre Seau Royal & contresignée par nôtre Secretaire d'Etat; & qu'on l'affiche aux lieux ordinaires. Fait à *Civita-Castellana*, le 14. Mars 1734. CHARLES.

*Don Joseph-Joachim de Montealegre.*

VI. Toutes les Troupes Espagnoles qui ont pris diverses routes, s'étant assemblées en Corps, l'Infant-Duc partit de Monte-Rotonde, & arriva le 25. Mars avec elles à Fronsinone, Bourg de l'Etat Ecclésiastique sur les frontieres du Royaume de Naples: Il y trouva des Députés de plusieurs Villes & Bourgs de ce Royaume, qui s'y étoient rendus pour se soumettre & lui demander sa protection. S. Alt. Royale entra le lendemain dans le Royaume de Naples, & arriva le 27. à Mont-Cassin, Abbaye célèbre de Bénédictins dans la Terre de Labour; l'Abbé, qui est Chef d'Ordre, la complimenta, & lui offrit des guides à pied & à cheval pour le conduire dans son voyage, mais elle l'en remercia gracieusement. Depuis ce jour-là l'Infant Don Carlos a continué sa marche sans aucune opposition, de même que son Armée. Arrivé le 9. à Aversa entre Capoue & Naples, cette dernière Ville en Corps & les Députés de tous les Tribunaux y vinrent le même jour complimenter S. A. R. lui présenter les Clefs, & prêter serment de fidélité: L'Infant leur fit un accueil des plus gracieux, leur promit solennellement que le Roi son pere maintiendrait

droit les Habitans de ce Royaume dans tous leurs Privilèges ; que Sa Maj. Cath. supprimeroit toutes les impositions établies par le Gouvernement précédent, lesquelles cesseroient dès-à-présent d'être exigées ; qu'elle continueroit de payer les pensions accordées par l'Empereur, & qu'elle ne changeroit rien aux usages qui regardent la collation des Bénéfices. Les Barons du Royaume rendirent ensuite leurs respects à S. A. R. Dans le même-tems le Duc de Castro-Pignano partit avec un Détachement pour aller attaquer le Comte de Visconti, Viceroi de Naples, qui s'étoit retiré de cette Ville, & l'on fut investir Gaëte & Capoue.

Les premiers ordres de l'Infant-Duc envoyés d'Aversa à Naples, s'adresserent au Régent de la Vicairerie & à l'Élu du Peuple, auxquels il fut intimé de continuer l'exercice de leurs Charges, & de veiller à la sûreté publique avec les milices de la Ville.

VII. *Naples.* Quelques Troupes Espagnoles entrées ici le 12. & qui avoient campé au-delà du Pont de la Madeleine, en sortirent le lendemain pour se rendre du côté de Chiaia, afin de faciliter le débarquement de l'Artillerie & des munitions de guerre qui sont à bord des Bâtimens de transport, & d'assiéger ensuite la Forteresse de Baya, comptans, par la reddition de cette Forteresse, dont le siège fut d'abord formé, de s'assurer entièrement du Port de Naples.

VIII. Deux mille hommes ont attaqué depuis l'un des Châteaux de Naples qu'on nomme de St. Elme, après le refus du Gouverneur de ce Fort, & de celui du Château-neuf, de se rendre sur la sommation qu'on leur en avoit faite. Selon toutes les Lettres venuës d'Italie les travaux des Espagnols s'avançoient même avec beaucoup de succès,  
non-

non-obstant le grand feu des assiégés. La nuit du 18. au 19. un Corps séparé s'approcha aussi du Château-neuf, en vûë d'y faire une mine sous un boulevard qui répond au môle, pour le faire sauter, mais la garnison qui les découvrit, fit sur eux un feu si grand, qu'elle les obligea de suspendre l'exécution de leur dessein, avec perte de cinq hommes qui furent tués, & 19. blessés. Le 20. quelques Volontaires sortis du même Château mirent le feu aux fascines de la tranchée des Espagnols, qui les mettoient à couvert du Canon & de la Mousqueterie des Imperiaux; mais cet incident ne les a pas empêché de continuer leurs travaux, les ayans conduit jusqu'au pied de la muraille, où nous allons les laisser jusqu'à une autre occasion, que nous pourrons, suivant toute aparence, faire mention de l'entrée à Naples de l'Infant Don Carlos, qui étoit encore sur la fin d'Avril à Aversa occupé à recevoir les complimens & le serment de fidélité des Députés de presque toutes les Villes du Royaume, qui y sont venus pour se soumettre.

IX. Son Altesse Royale ayant nommé le Comte de Charni à l'emploi de Viceroy par *interim* du Royaume de Naples, ce Seigneur en prit possession le 16. Avril avec les formalités ordinaires; elle a nommé aussi douze nouveaux Vicaires, du nombre desquels est le Marquis de Francavilla Imperiale, qui, au lieu d'aller à Bari où le Comte de Visconti lui avoit ordonné de se rendre, est venu à Aversa se soumettre à l'Espagne. Le Duc de Bovino, Vicaire de la Ville de ce nom, fit les mêmes soumissions au Duc de Castro-Pignano, lorsque ce Seigneur, qui est allé à la poursuite du Comte de Visconti, arriva avec un Détachement à Bovino.

X. En même-tems qu'on commença à Naples l'attaque

L'attaque du Château de St. Elme, le Marquis de Chateaufort, Général Espagnol, alla se poster avec 2000. Fantassins & mille Chevaux, entre Capoue & Gaëte, afin de couper la communication de ces deux Villes. Comme la première est démantelée, les Espagnols comptent de s'en rendre bientôt les maîtres; ils font état de tenir bloquées la seconde, où est l'élite des Troupes Imperiales qui sont dans le Royaume de Naples, tandis qu'ils feront leurs efforts pour soumettre les autres Places du même Royaume, & qu'ils tenteront une descente dans celui de Sicile, dont ils se promettent déjà la conquête, favorisés, dit-on, par les Habitans, qui, à ce qu'on assure, témoignent beaucoup d'inclination pour rentrer sous la puissance du Roi Catholique.

XI. L'Escadre Espagnole, que nous dîmes le mois passé arrivée devant l'Isle de Procida, fait déjà route vers le dernier de ces Royaumes, si l'on peut ajouter pleine foi à quelques avis venus de ces quartiers-là; on la dit composée de neuf Vaisseaux de guerre & de 45. Navires de transport: L'Amiral Clavijo qui en est Commandant, avoit établi avant son départ, des Magazins dans l'Isle de Procida, & le Magistrat de celle d'Ischia lui avoit envoyé deux Députés pour se soumettre, & le prier de maintenir l'Isle dans ses anciens privilèges.

XII. La Garnison Impériale qui étoit dans le Château d'Ischia avoit eu ordre du Viceroi de Naples de l'abandonner à l'approche de l'Escadre Espagnole, & arriva le 18. Mars à Naples, d'où l'on avoit détaché un nombre de Cuirassiers avec une Compagnie de Hussars pour se joindre aux Habitans de Pozzuolo, qui paroissent intentionnés de s'opposer à la descente que les Espagnols auroient pu faire de ce côté là; mais inutilement, parce que  
l'Esca-

l'Escadre de Mr. Clavijo n'avoit point de Troupes de débarquement à bord.

XII. On avoit mis dans Naples la milice sur pied avant que les Espagnols n'eussent pénétré dans le Royaume; elle étoit commandée par des Gentilshommes, & on l'avoit distribuée dans les différens quartiers de la Ville, pour empêcher tout désordre de la part de la populace: On avoit aussi fait entrer dans les Châteaux un bon nombre de Troupes réglées, & envoyé à Capoue & Gaëte du monde suffisamment, sur-tout dans la dernière de ces Places, qui ne manque d'ailleurs d'aucunes munitions pour faire une longue résistance; mais sans secours, pourra-t-on ne pas céder à la force des Espagnols, qui sont déjà à l'attaque des Châteaux de Naples?

Il étoit resté auprès du Comte de Visconti, Viceroy de ce Royaume, une Compagnie de Cuirassiers & une autre de Grenadiers pour la Garde, & un nombre de Soldats dans la Ville qui en sont sortis depuis, de même que Son Excellence. C'est immédiatement après son départ que les Députés de Naples se sont rendus au Camp de l'Infant-Duc à Aversa pour se soumettre à ce Prince.

XIII. Mr. le Comte de Visconti n'avoit rien négligé de ce qui auroit pû rendre difficile l'entrée des Espagnols dans ce Royaume; toutes les mesures étoient des mieux prises; mais le secours qu'il attendoit des Ports d'Istrie lui ayant manqué, ajouté à cela le penchant du peuple Napolitain pour la nation Espagnole, il s'est vû obligé d'en abandonner lui-même la Capitale, & de se retirer vers la Province Citérieure, dans l'espoir où il est encore d'y recevoir des Troupes pour être en état d'agir. En sortant de Naples il étoit accompagné de quelques Généraux, de Ministres d'Etat, & autres personnes

sonnes distinguées, & avoit aulli avec lui 3. à 4000. hommes, & à ce qu'on assure, tous les fonds publics. Arrivé à Nocera, il a fait venir les Vicaires de la Province, leur a ordonné d'assembler toute la milice, & de le venir joindre à Barlette dans la Pouille, pour y former, sans doute, un Camp; mais le grand obstacle que lui porte en cela le Duc de Castro-Pignano arrivé dans les environs, fait appréhender qu'il n'échoüe dans son dessein, sur l'apparence qu'il y a que ces Vicaires suivront l'exemple du Duc de Bovino & du Marquis de Francavilla Imperiale. Avant tout Son Excellence avoit eu soin de faire enlever presque tous les vivres & fourages dans la terre de Labour, pour y ôter la substance aux Espagnols : Elle se propose, à ce qu'on croit, de former son Camp du monde venu avec elle, de 2000. hommes arrivés de Sicile, de quelques autres venus de Fiume & de Trieste, qui se trouvent dans les places de la mer Adriatique, & de 2000. Impériaux embarqués à Trieste qui doivent lui arriver incessamment, s'ils ne le sont pas déjà; & avec ces Troupes disputer aux Espagnols la conquête des Places fortes, en attendant les renforts qu'on lui a promis d'Allemagne.

XIV. *Rome.* Le 24. du mois de Mars le Pape tint consistoire secret, dans lequel, après avoir préconisé divers Evêchés, il créa Cardinaux Mr. Aldovrandi, Gouverneur de Rome, Mr. Censi, Archevêque de Benevent, Mr. Lanfredini, Secrétaire du Concile, & le Pere Pieri, Général des Servites. S. S. fit le 27. la cérémonie de leur donner les Chapeaux, & le 12. Avril celle de leur ouvrir la bouche. Lors de cette promotion elle disposa des principaux Emplois devenus pas là vacans, en nommant, entr'autres au Gouvernement de Rome, Mr. Lazare Pallavicini son Maître de Chambre, lequel

lequel s'est néanmoins excusé de l'accepter, au grand étonnement d'un chacun; car ce poste, comme on le sçait, est une voye qui conduit presque toujours à la Pourpre: On ce croit pas, par conséquent, que Mr. Bolognesi, Président du Collège des Vivres, sur lequel on prétend que le St. Pere a jetté les yeux pour remplir cette Charge, imitera Mr. Pallavicini dans son refus.

Les nouveaux Cardinaux Aldovrandi & Pieri, peu après leur promotion, ont été nommés par le Pape, le premier, Membre de la Congrégation de la Propagande, & l'autte, Membre de celle des Sacrés Rites.

XV. Dans une Audience que le Comte Zaluschi, Ministre du Roi Stanislas, eut le même jour (12. Avril) de Clement XII. il lui porta des plaintes amères contre quatre Théologiens qui ont signé & approuvé l'absolution du Serment dont nous avons parlé ailleurs \*, prêté par les Evêques de Pologne à la Diette de Convocation, & lui demanda à ce sujet une satisfaction convenable; satisfaction, que les Ministres des Puillances portées dans les intérêts du Roi son Maître, ont depuis fortement sollicitée. A ces instances Sa Sainteté a envoyé une sommation à l'Evêque de Cracovie de déclarer ces Théologiens, afin qu'on les pût citer pour rendre compte de leur répréhensible conduite.

XVI. Peu après la nouvelle arrivée à la Cour de Rome de l'entrée des Espagnols dans le Royaume de Naples, un Exprès dépêché au nom de l'Infant-Duc vint insinuer au Connétable Colonna & au Duc de Matalone, Seigneur Napolitain, qu'ils eul-

Et c. scnt.

\* Voyez Mai dernier, pag. 345. où nous avons fait voir à ce sujet la disgrâce qu'on dit subsister de Cardinal Albani Camerlingue.

lent à ôter des portes de leurs Palais les armes de l'Empereur, & y mettre celles d'Espagne. Cet ordre fut exécuté sur le champ par le Duc de Matalone; mais le Connétable Colonna alla supplier le Cardinal Belluga, qui menage en cette Cour les affaires du Roi Catholique, d'intercéder en sa faveur auprès de l'Infant Don Carlos, afin d'en obtenir qu'il lui soit permis de différer l'exécution des ordres de S. A. R., à cause des Fiefs qu'il pourroit perdre dans le Royaume de Sicile.

On dit à présent de cette Cour, pour se maintenir avec plus de sûreté dans la neutralité qu'elle a choisie, que les Impériaux en auront les mêmes avantages, s'ils passent par l'Etat Ecclésiastique pour se rendre dans le Royaume de Naples, que les Espagnols; mais le tems pourra nous justifier si ce bruit avancé aura eu quelque fondement, s'il ne sert pas de manteau pour couvrir toute marque de partialité, & s'il est vrai aussi, comme on le débite, que la teneur des instructions envoyées au Gouverneur de Fronfinone, dont nous avons fait mention le mois passé, aura été conforme à ce bruit.

XVII. *Venise.* L'attention des Vénitiens, pendant que les troubles agitent les Etats voisins de leur République, est, de ne donner aucun ombrage aux Puissances en guerre, dont ils regardent d'un œil égal & les intérêts & les desseins: Pour avoir cependant leurs Villes dans le Veronois & le Bressan à l'abri de toute insulte, ils en ont fait renforcer les garnisons par 23. Compagnies qui se mirent en marche pour cet effet le 10. du mois d'Avril.

Le Comte de Fuenclara, nouvel Ambassadeur du Roi d'Espagne, est venu ici pour y remplir les fonctions de son Emploi; & Mr. Pierre André Capello est au contraire parti pour Madrid, où il va relever

Mr.

Mr. François Vernier qui a fini le terme de son Ambassade.

Suivant quelques Lettres venuës du Levant à Venise, & dont l'extrait nous a été communiqué, on fait des préparatifs de guerre extraordinaires par tout l'Empire Ottoman, mais on ne les destine toujours que contre la Perse, sur ce qu'un Traité conclu entre Achmet Bacha de Babilone & Thamas-Kouly-Kam, Général des Persans, a été rejeté dans de Grands Divans tenus pendant le mois de Fevrier à Constantinople, comme trop déshonorable à la Porte; & dans ces Divans l'on doit avoir résolu de faire les derniers efforts pour obliger le Général Persan d'accepter une Paix dont les conditions fussent plus récevables.

D'autres avis postérieurs à ces Lettres, venu par la même voye de Venise, nous informent  
" que la populace de Constantinople irritée du  
" mauvais succès de la guerre en Perse, avoit été  
" sur le point d'y exciter un soulèvement général,  
" ayant déjà mis le feu en quatre endroits differens,  
" mais qu'il fut éteint dans son commencement par  
" les ordres du Grand Vizir qui y accourut; que  
" l'on a publié le jour suivant des Ordonnances  
" fort rigoureuses contre ceux qui s'assembleroient  
" au delà d'un certain nombre, & ceux qui ne  
" feroient pas leurs Boutiques & Caffés d'abord  
" après le coucher du Soleil; & que de nuit on  
" faisoit patrouïller une forte Garde qui enlevoit  
" ceux qu'elle trouvoit dans les ruës.

XVIII. Ce qu'on apprend de Genes touchant l'Isle de Corse, c'est que la tranquillité continuë d'y être beaucoup altérée par le soulèvement des nouveaux mécontents qui y ont repris deux ou trois Places; & que l'on prévoit que la République aura pour le moins autant de peine à les réduire, qu'elle

en à eu à assoupir les troubles causés par la première rébellion, si elle se propose de le faire: Mais comme elle ne se donne aucun mouvement qui tende à ce but, on la croit en traité pour vendre l'Île à la Couronne d'Espagne, qui, comme nous l'avons dit il y a deux mois, paroît avoir formé quelque prétention sur cette portion du domaine des Genoïs.

XIX. *Suisse.* L'Ambassadeur de France ayant reçu des instructions de la Cour au sujet de la neutralité pour les Villes forétieres, il a notifié au Canton de Zurich, que le Roi son maître veut bien consentir à cette neutralité, pourvû que le Louïable Corps Helvétique fût garant qu'elle sera exactement observée. Les Députés des differens Cantons doivent délibérer incessamment sur cette affaire.

Les deux Regimens qu'on levoit pour le service de l'Empereur sont complets. On ne croit pas que les Suisses permettront qu'on en leve d'autres pour les Puissances ennemies de ce Monarque, le Comte de Wolckenstein ayant présenté un mémoire à ce sujet aux Chefs des Liges Grises, qui, dit on, y ont fait beaucoup d'attention.

XX. Dans le moment que cet Article d'Italie alloit passer de nos mains à celles de l'Imprimeur, nous recevons des Lettres de Lombardie, sur lesquelles on peut faire fonds, qui portent " Que la  
 „ nuit du premier au 2. de Mai les Impériaux,  
 „ malgré toute la vigilance des François avoient  
 „ trouvé moyen de passer le Pô entre San Benedetto  
 „ & Borgoforte, sur plusieurs ponts qu'ils y  
 „ avoient jetté à la hâte; que ce passage s'est fait  
 „ en moins de six heures de tems, & que ce qui  
 „ le facilita beaucoup pour la Cavalerie, c'est  
 „ qu'elle avoit heureusement découvert un gué. „ Il  
 n'y avoit de ce côté-là de François qu'un corps d'ob-  
 servation

servation lequel, comme on l'apprend, après avoir fait sa décharge, se retira avec précipitation au quartier de Mr. de Coigny qui n'en étoit pas fort éloigné; & celui-ci, qui n'avoit auprès de lui qu'environ 6000. hommes, alla d'abord joindre avec ses Troupes le corps commandé par Mr. de Maillebois. Les Allemans, suivant la teneur de ces Lettres, se sont d'abord empatés de divers postes, & Mr. de Villars, qui a d'abord rassemblé le plus de Troupes qu'il lui a été possible, a fait une marche forcée; ainsi l'on est à la veille de recevoir la nouvelle d'une Bataille.

D'autres avis venus du Royaume de Naples font mention de la prise du Château de St. Elme par les Espagnols, qu'ils continuent le Siège du Château-neuf, dont la Garnison fait une bonne défense, que le Duc de Liria assiège Capoue, & que le Détachement envoyé à la poursuite du Comte de Visconti, n'en étoit éloigné, à la date de ces avis, que de huit miles d'Italie; de sorte qu'on doit s'attendre également qu'il y aura quelque rencontre entre ce Détachement & les Troupes qui ont accompagné le Viceroi dans sa retraite.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **I**L n'y avoit plus sur la fin d'Avril que peu de Troupes en marche vers les Armées du Rhin & de la Moselle, la plupart y étant pour lors arrivées, & celles destinées au secours de Dantzich, au nombre de 12. à 15. mille hommes, embar-

quées à Calais, on croit même que ces dernières ont mis depuis à la voile sous l'escorte de quelques Vaisseaux de guerre : Au reste, la véritable destination de l'Escadre équipée à Brest & à Toulon, est encore un secret, quoique Mr. du Gué Trouin, à qui le commandement en est confié, du moins de la plus grande partie, soit arrivé le 27. Avril dans le premier de ces Ports, & qu'il y fasse les dispositions pour mettre incessamment à la voile; mais ce mystère ne peut plus rester long-tems caché, & nous aurons, sans doute, comme d'autres Journalistes, à le dévoiler le mois prochain : Si l'on continue à faire quelque fond sur les anciens bruits répandus à ce sujet, c'est toujours pour la mer Baltique que cette Escadre est destinée, & selon d'autres, afin de suivre & d'observer celle de la Grande-Bretagne aussi-tôt qu'elle aura mis en mer : On s'en promet de bons effets; & l'on se flatte aussi que les Troupes pour Dantzich y arriveront à tems, & qu'il n'y a rien à craindre pour cette Ville tant que les Moscovites qui la tiennent bloquée, ne seront pas en plus grand nombre qu'ils ne sont, & que leur Artillerie ne sera pas meilleure. Nous verrons ci-après si cette pensée est bien juste, lorsque nous ferons le récit des opérations de l'Armée Russe occupée à ce Blocus qui a été converti en Siège.

II. Jusqu'à présent la France s'applaudit beaucoup de la guerre qu'elle a commencée, & en conceit de grandes esperances pour la réussite de ses projets : La rapidité de ses conquêtes en Italie jointes au progrès de ses armes sur le Rhin, & le long de la Basse Moselle, la flattent sur-tout. Dans tout ce Royaume on n'a vu un tems que des marques répétées d'une joye universelle annoncée au son des cloches, & continuée par des feux, des illuminations, & les cris redoublés des peuples. La reddition

dition du Château de Traerbach, que le Chevalier de Belleisle frere du Comte de ce nom, est venu notifier à la Cour, a occasionné ces dernières démonstrations de joye; On sçait cependant, & on a pû le remarquer dans nos mémoires, que la plupart des prises qui en ont été le sujet, n'ont rencontré que peu ou point de résistance, faute de Troupes d'opposition.

III. Mr. le Duc d'Orleans & le Duc de Bourbon font préparer leurs équipages de campagne, pour accompagner le Roi, au cas que S. M. aille à son Armée du Rhin, ainsi que le bruit en continuë; les autres Princes du Sang & le Prince de Carignan s'y font déjà rendus, étans partis en diligence, afin d'être presens au passage du Rhin que le Maréchal de Berwick a entrepris. Mr. le Grand Prieur est aussi parti pour Marseille, où il arriva le 28. Avril; il doit commander huit Galères qu'on y a armées, & qui ont eu ordre d'être en mer le 8. Mai.

IV. On a résolu de continuer le Canal de Picardie jusqu'à ce qu'il soit joint à la riviere de l'Escaut. Ce qui en est fait paroît dans la dernière perfection. Le Sr. Pierre Therriat y fit au mois d'Avril son entrée avec onze Bateaux, chacun chargé de 400. milliers pesant de bled pour les Magazins du Roi dans la Ville de St. Quentin: Il passa les premières Ecluses aux fanfares de Trompettes, de Timballes & de Hautbois, & en présence d'un grand nombre de spectateurs qui y étoient venus, & qui témoignèrent beaucoup de satisfaction de voir cette belle navigation si heureusement commencée.

V. Le Parlement de Paris toujours attentif à ne point permettre la circulation de nouveaux Ecrits qui continuent de se répandre sur les affaires de  
l'Eglise.

l'Eglise; en supprima deux il y a quelques semaines, l'un intitulé *Instruction sur l'obéissance due aux décisions de l'Eglise*; & l'autre, *Réplique aux Tolerans de ce tems*: Les Gens du Roi en prenant leurs conclusions sur ces pièces, Mr. Gilbert Avocat Gén. du Roi porta la parole, & fit à cette occasion un discours dont la substance est " que c'est à regret qu'ils  
 „ interrompent les occupations de la Cour pour  
 „ lui parler de ce qui peut encore avoir rapport aux  
 „ dernières affaires de l'Eglise; persuadés que rien  
 „ n'est plus désirable que de les voir se calmer &  
 „ s'assoupir de plus en plus par la modération &  
 „ le silence. „

„ Mais que c'est par ce motif même qu'ils se  
 „ croient obligés d'avoir l'honneur de lui rendre  
 „ compte de deux Ecrits, qui, quoique de tems  
 „ différens, se répandent ensemble aujourd'hui, &  
 „ sont capables de causer de nouvelles inquiétudes  
 „ & de nouveaux inconvéniens dans le public. „  
 „ Que l'un est une *Instruction sur l'obéissance*  
 „ *due aux décisions de l'Eglise*, par demandes  
 „ & par réponses imprimée depuis peu de tems,  
 „ sans marque d'année, aussi-bien que sans nom  
 „ d'Auteur ni d'Imprimeur: Et l'autre un ouvrage  
 „ qui porte titre de *Réplique aux Tolerans de ce*  
 „ *tems*, qu'indépendamment de ce qu'on pourroit  
 „ d'ailleurs reprendre avec justice dans ces deux  
 „ ouvrages, c'est assez d'observer que l'esprit de  
 „ séparation & de schisme tant de fois réprimé par  
 „ les Arrêts de la Cour, s'y déclare & y regne  
 „ ouvertement: & que pour s'épargner d'en dire  
 „ davantage, ils se contenteront de rapporter ce  
 „ qu'on lit à la page 240. du dernier, dans un  
 „ endroit où l'Auteur répond à l'objection qu'il  
 „ s'étoit faite auparavant, que plusieurs grands Pré-  
 „ lats de France communiquent non seulement avec  
 „ les communicateurs des Hérétiques, mais encore

„ avec les Hérétiques mêmes, c'est à dire, (ce sont  
„ ses termes) avec les Appellans & Opposans; du  
„ principe qu'il a établi, dit-il, il suit que puisque  
„ les Papes déchoient du Papat & les Evêques de  
„ l'Episcopat, & de toute juridiction spirituelle  
„ dans l'Eglise, suivant le Cardinal du Perron. . .  
„ suivant le Pape Celestin, St. Augustin, St. Je-  
„ rôme, & plusieurs autres Peres cités par Bellar-  
„ min, on ne peut pas douter que tous les autres  
„ Supérieurs Ecclesiastiques ou Réguliers, Généraux.  
„ Provinciaux, Locaux ne déchoient de même de  
„ leur autorité, dignité & juridiction, & que par  
„ conséquent ils ne doivent être regardés qu'avec  
„ horreur & exécration de tous les bons & vrais  
„ Catholiques. „

„ Que sur l'un & l'autre ouvrage ils ont pris les  
„ conclusions par écrit qu'ils laissent à la Cour  
„ avec un exemplaire de chacun &c. „

L'intérieur du Royaume ne nous présentant rien de remarquable, nous passerons à ce que les Armées de Sa Majesté nous montrent au dehors; leurs mouvemens se voyent déduits dans l'Article suivant, après les pièces extraites du Protocole de la Diette de l'Empire, qu'il est à propos de donner dans un Journal mensuel tel que celui-ci.

## ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **L**A Déclaration de guerre contre la France, la Sardaigne & leurs Adhérens envoyée de Vienne à Ratisbonne, n'y fut publiée que le 9, Avril:

Avril: Elle renferme un préambule qui expose à peu près les mêmes raisons alleguées dans le Décret de Commission Impériale inseré dans nôtre Journal de Decembre de l'année passée page 459. & suivantes, la substance de la résolution des Membres de l'Empire, dont on a vû aussi l'extrait dans celui d'Avril pag. 282. & de suite les articles de cette Déclaration de guerre au nombre de dix, & qui portent.

1. Que le Roi de France, & le Roi de Sardaigne comme Duc de Savoye; leurs Adhérens, Généraux, Soldats, Sujets &c. doivent être tenus pour ennemis de S. M. I. & du St. Empire Romain: Que la presente guerre étant des plus justes, tous les Membres de l'Empire en général doivent prendre les armes & joindre leurs forces pour courir sus aux ennemis, afin de reprendre les Pays enlevés, rétablir la teneur des Traités, & parvenir à une paix stable & honorable, avec défense à qui que ce soit de fournir des vivres ou munitions de guerre &c.

2. L'Empereur ordonne à tous les Sujets de l'Empire qui sont au service des Rois de France, de Sardaigne ou de leurs Adhérens, de revenir dans l'Empire, en défendant à tous & un chacun de porter les armes autrement que pour le service de la Patrie ou de ses Alliés.

3. Sa Majesté défend toute neutralité, correspondance & commerce avec la France & la Savoye; par lettres de change ou autrement, de même que l'entrée dans l'Empire des Manufactures quelconques, ou autres denrées du ciû de ces Pays-là.

4. Elle défend la sortie des chevaux, grains & autres marchandises de contrebande.

5. Aucun François ou Savoyard homme ou femme, soit Séculier ou Ecclésiastique, ne pourra être

admis

admis dans les Couvents ou Communautés, ou au service de qui que ce soit ; ceux qui y sont actuellement devront se retirer dans un tems limité.

6. Il ne sera permis à aucun Allemand de voyager dans les Pays ennemis , sous quelque prétexte que ce soit.

7. Les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire qui sous prétexte de diversion, ou pour quelque autre cause que ce puisse être, entreprendront d'affoiblir les forces de l'Empire & de ses Alliés, ou attaquer quelque autre Electeur, Prince ou Etat de l'Empire, seront tenus pour ennemis de la Patrie.

8. Seront aussi regardés comme tels les Etats de l'Empire qui pourroient refuser de prendre les armes contre la France, la Savoye & leurs Adhérens, ou qui, contre ce qu'ils doivent à l'Empereur & à l'Empire, permettront aux ennemis de faire des recrues, ou leur fourniront des chevaux, des munitions de guerre &c.

9. Si quelque Etat ou Membre de l'Empire qui n'est pas sous la puissance de l'ennemi, refuse de remplir sans délai son devoir envers la Patrie, ou qui a actuellement contracté une neutralité ou autre engagement avec la France ou ses Alliés , ou qui pourroit le contracter dans la suite, sera privé de tous ses Fiefs relevans de l'Empire, aussi-bien que de ses autres Bénéfices, tant Ecclésiastiques que Séculiers, & l'on procédera contre lui selon la rigueur des Constitutions.

10. Tous ceux qui agiront contre la teneur de la presente Déclaration de guerre, ou contre les ordres de S. M. I. encourront la confiscation de tous leurs Biens, Héritages & Fiefs : Ils seront privés de leurs Droits, Dignités & Emplois, & punis de mort si on s'en saisit. Les absens comme traitres à la Patrie & criminels de Leze-Majesté ,  
seront

seront exécutés en effigie, & leurs descendans ne pourront plus porter les armes de leur Famille, & ne pourront être à jamais reconnus pour Membres, Gentilshommes ou Bourgeois de l'Empire; mais ils seront déclarés indignes de la protection de l'Empire &c. Fait à Vienne le 13. Mars 1734.

II. Rien n'est plus fort, comme on le voit, que cette Déclaration de guerre, aussi en espere-t-on l'effet désirable d'une parfaite union entre tous les membres du corps Germanique. Avant la résolution prise par l'Empire de ne souffrir aucune neutralité dans son sein, & de seconder en tout les intentions de son auguste Chef, les Ministres de la Maison de Baviere à la Diette y avoient présenté un mémoire, pour s'opposer à la Déclaration de guerre contre la France, dans lequel on voit une déduction des raisons que l'Electeur de ce nom allégué pour porter l'Empire à prendre le parti de la neutralité. C'est ici l'endroit de donner cette pièce, & que voici en entier, extraite du Protocole de la Diette de l'Empire.

Mémoire des Ministres de Baviere présenté à la Diette de Ratisbonne.

*Q*uelque déplorable que soit la guerre actuellement allumée entre Sa Maj. Imp. & la Couronne de France, il est néanmoins évident, même par la déclaration qu'il a plu à Sa Majesté Imperiale de faire à l'Empire au commencement de son Décret de Commission, ainsi que la pièce, intitulée : Motifs des résolutions du Roi, jointe audit Décret, que la présente guerre, survenue entre ces deux Hautes Puissances, prend sa source dans l'affaire de l'Élection d'un Roi

Roi de Pologne. Mais quelle que soit l'affaire de cette Election, & quelque fondé & incontestable que puisse être tout ce qu'on a publié touchant les intrigues pratiques à ce sujet (car il ne s'agit pas ici d'entrer dans aucune discussion, par rapport à l'agresseur, ni dans aucun examen, par rapport aux Traités précédemment faits, à l'insçu de l'Empire, avec des Puissances étrangères) il est toujours certain que l'Empire n'ayant ni alliance ni engagement spécial avec le Royaume de Pologne, doit regarder cette affaire en quelque façon comme étrangère, & à laquelle il n'est point obligé de prendre part. Il s'agit donc presentement de délibérer si, vu les motifs représentés par Sa Majesté Imp. à la Diette, l'Empire doit généralement consentir à une déclaration de guerre contre la France.

Les loix de l'Empire établissent suffisamment ce qu'il convient de faire pour sa défense, en cas de quelque attaque ennemie, personne ne l'ignore. Mais comme le St. Empire Romain est en paix avec toutes les Puissances étrangères, & que la Couronne de France, même après s'être emparée du Fort de Kehl, a fait déclarer par écrit, le 14. Octobre, à tous les Electeurs, Princes & Etats du St. Empire Romain, par le Sr. Blondel son Ministre, ainsi qu'il paroît par la pièce annexe au Décret Imperial de Commission, qu'elle n'a rien plus à cœur que de maintenir la paix avec l'Empire, & d'observer les Traités, sans vouloir faire des conquêtes, promettant en consequence de rendre ce Fort de Kehl, on ne voit pas que l'Empire puisse avoir aucune raison suffisante d'entrer en guerre; d'ailleurs, c'est une chose notoire aux Electeurs, Princes & Etats, que pendant le peu d'années de paix dont a joui, l'Empire & en particulier les Cercles qui durant la dernière guerre, & tant d'autres, qui l'ont précédée, se sont trouvés les plus exposés aux attaques ennemies, & n'ont pu éviter les dégats

& la destruction qui accompagnent toujours les armes, ne se sont pas encore assez bien rétablis des pertes qu'ils ont souffertes, pour qu'on les expose de nouveau aux mêmes inconveniens, & cela pour une affaire étrangere à laquelle ils n'ont aucune part, & pour qu'on exige d'eux qu'ils contribuent aux fraix d'une guerre qui durera peut-être plusieurs années; car si l'on considere avec attention les suites onereuses d'une rupture, on trouvera, & l'expérience nous le montre, que lorsqu'elle est entamée, il est bien difficile d'en prévoir les événemens & de juger de sa durée. Après cela, quelque heureuse que pût être cette guerre, & quand même on pourroit obliger la Partie adverse à consentir à une paix durable & avantageuse, la même expérience nous fait voir que toute l'utilité qui en résultera aux Etats du St. Empire Romain, sera qu'on leur rende leurs Pays, mais désolés & dans un état plus triste encore que celui où leurs Sujets & leurs Pays se trouvent actuellement, sans pouvoir esperer aucun aggrandissement, puisqu'on a vu que tous les efforts qu'on a faits jusqu'à présent pour cela, ont toujours été infructueux. C'est pourquoi, & d'autant que Sa Maj. Imp. par son Décret de Commission, a non seulement recommandé le fait aux Etats, mais que même Elle y demande gracieusement leur conseil & avis, il paroît qu'on doit mûrement délibérer, si, avant que de parler d'aucune déclaration de guerre, il ne seroit pas convenable que la Diette songeât aux moyens d'éviter un aussi grand mal qu'est une guerre offensive: il paroît que c'est l'unique moyen de conserver la tranquillité parmi les Etats de l'Empire, & de les mettre en état de mieux servir Sa Maj. Imp. & la Patrie.

Aussi tôt que Son Altesse Elect. de Baviere, comme Membre du Cercle de Suabe, en vertu des Terres & Seigneuries qu'elle y possède, est appris,

que

que ce Cercle & les autres Cercles associés devoient s'assembler, elle donna ordre de leur représenter la nécessité qu'il y avoit de mettre promptement leurs Pays dans un état convenable de défense, sans préjudice de qui que ce fût. C'est un pareil état de défense, conformément aux résolutions prises dans l'Assemblée desdits Cercles, que Son Altesse Electorale souhaite de la part des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, & elle le regarde comme un point si nécessaire & si important dans la circonstance présente des affaires, que bien loin de vouloir s'en éloigner tant soit peu, elle est disposée, en conformité de sa naissance & de son devoir, à contribuer de tout son pouvoir à tout ce qui peut tendre à la conservation du St. Empire Romain en général & de chaque Etat en particulier : Mais elle croit qu'il faut éviter toute offense, & qu'il est bien plus convenable de songer uniquement à la défense & à la conservation dudit St. Empire Romain & de ses Etats particuliers.

1°. Parce que toute personne qui voudra se donner la peine d'examiner, sans partialité & sans prévention, la source & la cause de la présente guerre, verra facilement, en conséquence des raisons alléguées ci-dessus, qu'elle ne peut originairement regarder en aucune manière le St. Empire Romain, puisque les Hautes Parties belligerantes ont pour principal motif le soin de venger réciproquement leur honneur, qu'elles croyent offensé.

2°. Parce qu'on ne sauroit conseiller ni approuver que pour une cause étrangère, à laquelle le St. Empire Romain n'a aucune part, on veuille le priver de la douce paix rétablie en dernier lieu, & acquise aux dépens de tant de sang répandu, & qu'on cherche à l'engager dans une nouvelle guerre onéreuse, dont l'issue & la durée sont si incertaines, & dont tout le poids tomberoit sur ses Cercles, qui par leur situation

situation se trouvent les plus exposés au danger, & par conséquent à une ruine inévitable sans l'avoir méritée. Les Paëtes entre la très-Illustre Maison Archiducal de l'Empereur & la Couronne de Pologne subsistent depuis longues années ayant été établis sous le Gouvernement de l'Archiduc Albert & du Roi Casimir, & confirmés en dernier lieu par l'Empereur Leopold, de glorieuse mémoire : Ils ont pour objet la défense mutuelle de leurs Royaumes, ainsi que de leur Commerce ; mais ce n'est pas en qualité d'Empereurs & du consentement de l'Empire, que les Princes de la Maison d'Autriche ont contracté ces Alliances ; ils ne l'ont fait que pour leur propre intérêt, & à cause de la proximité de leurs Terres & Provinces ; par conséquent le St. Empire Romain n'y a aucune part.

3°. Comme Sa Maj. Imp. pendant son glorieux Règne, a donné plusieurs preuves éclatantes du désir qu'elle a de maintenir & de conserver le repos & le salut du St. Empire Romain, & que de tout tems on a regardé la tranquillité générale comme le bien le plus désirable, elle peut d'autant moins trouver mauvais de ce que les Etats se mettent simplement dans un état de défense, qu'elle a tout lieu d'avoir une entière confiance dans le St. Empire Romain, & qu'elle n'ignore pas les tristes suites que la guerre entraîne après elle. Il est d'ailleurs à remarquer que d'autres Puissances, quoi qu'étroitement unies & alliées avec Sa Maj. Imp. auxquelles on aura, sans doute, communiqué tout ce qui s'est passé dans l'affaire de Pologne, & qui par conséquent n'ignorent pas laquelle des deux Hautes Parties doit être considérée comme l'agresseur dans la présente guerre, n'ont pas encore jusqu'à présent jugé à propos de se déclarer contre la France, soit par le désir de conserver quelques-uns de leurs Etats & Sujets, ou pour d'autres raisons ;

raisons, quoique quelques-unes de ces Puissances se mettent sur leurs gardes, ce n'est apparemment que pour mieux maintenir & conserver la tranquillité. Si le St. Empire Romain se trouvoit frustré de l'assistance de ces Puissances, le poids de la présente guerre lui seroit difficile à supporter, & le danger bien plus grand & plus évident, surtout si Sa Maj. Imp. alloit retirer en tout, ou en partie, les Troupes qu'elle a sur le Rhin, pour les envoyer à la défense de ses autres Etats, & qu'elle laissât aux Cercles le soin de la défense de l'Empire. Cette crainte n'est pas vaine ni chimérique : Elle est fondée sur l'expérience de ce qui s'est passé pendant la dernière guerre, où l'on a vu des Troupes Imperiales quitter le Rhin, & les Cercles seuls obligés de défendre leurs Terres, à leur grand préjudice & à la ruine de leurs Pays. De plus, les Actes de l'Empire font foi, que d'un côté les Etats ne voulurent pas dans la dernière guerre s'engager avant que les deux Puissances Maritimes se fussent alliées avec Sa Maj. Imp. & que, d'un autre côté, aussi-tôt que lesdites Puissances se furent séparées de la grande Alliance, les mêmes Etats jugerent à propos d'accepter les conditions du Traité de Rastadt, donnant par-là clairement à connoître, combien il leur étoit impossible de continuer la guerre sans la concurrence des Puissances Maritimes. C'est pourquoi le St. Empire Romain, & en particulier les Cercles les plus exposés, qui certainement ne se sont pas encore rétablis des pertes souffertes, seroient bien de songer à épargner & ménager leurs forces chancelantes pour des occasions plus importantes qui pourroient survenir, & qui dépendent de la vicissitude des choses sans quoi on pourroit bien s'en repentir, mais peut-être trop tard.

4°. La Couronne de France ne peut trouver mauvais que l'Empire employe pour sa défense tous les

moyens nécessaires & conformes au droit naturel , puisque dans la déclaration qu'elle a fait faire par son Ministre , & qui se trouve attachée au Décret Imperial de Commission , ci-dessus mentionné , elle promet solennellement sous la foi publique , qu'elle se prêtera à tout ce qui peut maintenir la tranquillité du St. Empire Romain : Or rien n'y peut plus contribuer qu'un état convenable de défense : D'ailleurs , cette même Couronne y déclare , qu'elle fera bonifier , si cela n'a été fait , les contributions qu'elle a été obligée d'exiger sur les Terres de l'Empire , & qu'elle fera restituer le Fort de Kehl dont elle s'est emparée , ou qu'elle le fera garder par des Troupes neutres jusqu'à la paix , afin que le St. Empire Romain n'en prenne aucun ombrage.

Pour toutes les raisons alléguées ci-dessus , Son Altesse Elect. quelque affectionnée & fidèle qu'elle soit à Sa Maj. Imp. ne sauroit , conformément à son devoir , conseiller que le St. Empire Romain doive s'engager dans une guerre générale si dangereuse & si ruineuse , qui occasionnera dans la suite l'effusion de tant de sang Chrétien & la désolation des Terres , qui pourront être foulées autant par les Troupes qui viendront à son secours , que par celles des ennemis. Elle espere au contraire , que Sa Maj. Imp. qui a donné tant de preuves de son amour pour la justice & la paix , vaudra bien , en consequence de cet amour , & vu les présentes circonstances dangereuses , approuver , ainsi qu'on vient de le proposer , que le St. Empire Romain se mette dans un état naturel & convenable de défense ; & qu'elle regardera d'un œil favorable tout ce qui a été allégué à ce sujet comme provenant d'un cœur sincère & affectionné pour le bien de la Patrie. Son Alt. Elect. souhaite de plus , conformément aux Loix établies par la paix de Westphalie , que les Etats de l'Empire , avant que de

prendre

prendre les armes, tentent les voyes d'accommodement, au moyen d'une médiation générale du St. Empire Romain, ainsi que cela s'est pratiqué ci-devant sous le Regne des Prédécesseurs de Sa Maj. Imp. & en particulier en l'année 1673. On pourroit peut-être par ce moyen terminer le tout à l'amiable : Mais si cette proposition, quoique fondée sur les Loix fondamentales du Traité de paix, n'est point acceptée, Son Altesse Elect. de Bavière persiste toujours dans son opinion, que dans la situation présente des affaires, il ne convient pas au St. Empire Romain de donner occasion à de nouvelles hostilités de la part de la France : Et quoiqu'on doive s'attendre que cette Couronne maintiendra la déclaration faite par le Sr. Blondel, son Ministre, & que conformément à ses promesses, elle ne troublera pas la paix & la tranquillité de l'Empire, à moins qu'elle n'y soit provoquée, Son Altesse Elect. croit néanmoins que le St. Empire en général & chaque Etat en particulier, doivent, conformément à ce qui a été résolu dans l'Assemblée des Cercles associés, se mettre en bon état de défense, sans préjudice de qui que ce soit. *Ultiora reservando.*

Le rapport de ce Mémoire, qui a été porté depuis quelques mois au Protocole de la Diette de l'Empire, paroîtroit un peu tardif au Lecteur, s'il ne convenoit qu'il est toujours tems, pour la fidélité de l'Histoire, d'insérer des piéces qui l'intéressent, dans un Recueil comme le nôtre, qui n'est pas donné au public en vûe de lui annoncer d'abord les faits nouveaux qui se présentent ; puisque ceci ne peut être que le propre des feuilles qui se répandent plusieurs fois le mois.

III. Passons maintenant aux Armées de l'Empereur & du Roi de France, & voyons d'abord les

mouvements de la derniere. Nous l'avons dit le mois passé en partie sur le Rhin & sur la Moselle, mais il y avoit de plus un troisiéme Corps de cette Armée sous le commandement du Duc de Noailles, qui campoit alors à St. Vendel, étendant ses quartiers depuis la Sarre jusqu'à Keyferslouter, lequel s'est joint depuis à celui du Maréchal de Berwick, aussi bien que le Régiment des Gardes Françaises qui étoit dans cette derniere Place, où celui des Gardes Suisses est resté, parce qu'en conformité de la Capitulation entre la France & le Corps Helvetique, les Troupes Suisses n'agissent point au-delà du Rhin.

Mr. de Berwick après avoir pris possession de Spire, & étendu son Armée d'environ 50. mille hommes, qui a depuis été de beaucoup augmentée, il fit occuper le Château de Kirn, Place fortifiée dans le Comté de Spanheim, le Poste de Marien-trault sur le Spierbach & le Château de Neustar, afin d'être en état, s'il étoit nécessaire, de communiquer à Keyferslouter, & jetta 4000. hommes dans Worms, pour la garde des Magazins. Un Détachement d'Impériaux, accompagné de 500. Payfans, enleva dans cette entrefaite d'une Isle sur le Rhin près du Vieux-Brissach, 3000. fascines que les François y avoient amassées; & au contraire 300. Cavaliers de ces derniers vinrent à Baccharäch, & y prirent 200. mesures d'avoine, dans le même tems à peu près que Mr. de la Croix, fils de ce fameux partisan, qui a fait tant d'exploits pendant les dernières guerres, alla à Bingen, ville située entre Coblenz & Mayence, y enlever avec sa Compagnie franche une grande quantité de Bled amassée pour les Allemands chez un Juif; mais n'étant pas en état de faire transporter ces grains, il les fit jeter dans les rues au pillage du peuple.

Nous

Nous ne dirons rien de diverses autres courses, qui ont pour la plupart cessé, le Pais au pouvoir des François étant sous des contributions capables d'en faire subsister l'Armée; ils observent au reste une exacte discipline par les bons ordres du Marechal de Berwick, qui donne ses soins à ce que les Habitans des environs du Rhin soient sauvés du pillage: Il a fait pour cet effet publier des Ordonnances fort severes contre les marodeurs, & fait poster par tout des gardes, afin de les faire d'autant plus respecter. Cela n'empêche pas cependant qu'ils ne commettent de grands desordres dans le Marquisat de Bade, où ils avoient pillé Carlsruhe; mais le butin qu'ils firent leur fut enlevé par les Bourgeois qui s'étoient joints à la Garde Françoisé, les obligerent à fuir avec précipitation.

IV. D'une grande quantité de pontons que ce Général fit amasser peu après son arrivée à Spire, & de l'ordre insinué depuis aux Habitans des Terres de l'Empire qu'il tient soumises, d'envoyer incessamment à son Armée 2000. Chariots avec 400. Pionniers, on eut sujet de se persuader qu'il méditoit une entreprise importante: En effet, ayant fait faire un mouvement à ses Troupes, il passa le Rhin la nuit du 29. au 30. Avril au Fort-Louis avec le plus gros de son monde, tandis qu'un corps d'environ 20. mille hommes fit ce passage à Neckerau, à une demie lieuë de Manheim. & marcha droit aux Lignes des Impériaux à Etlingen, dans lesquelles il entra avec son Armée le 4. Mai sans avoir perdu beaucoup de monde, les Allemands n'ayans pas jugé à propos de les défendre à cause de la force des François beaucoup supérieure à la leur. Il n'y avoit dans ces Lignes que 12. mille hommes des Cercles de Suabe & de Franconie. On doit louer dans cette occasion la belle retraite que

*Entrée des  
François  
dans les Li-  
gnes d'Et-  
lingen.*

leur fit faire le Prince Eugene de Savoye parti le 17. Avril de Vienne, & arrivé le 26. à l'Armée d'Empire qu'il commande en chef. Voyant avancer l'Armée de France, il ordonna un mouvement à la sienne qui campoit alors à Wachausel vers Muhlberg aux environs des Lignes; d'où les François s'attendirent à trouver beaucoup d'opposition; mais ce mouvement du Prince Eugene ne fut ordonné qu'en vûe de faciliter la retraite du monde qui y étoit, & qu'il a sauvé par là, aussi-bien que l'Artillerie, les munitions de guerre & de bouche, & les bagages à peu de chose près; il n'avoit laissé que deux mille hommes dans les Lignes pour couvrir la marche des 10000. autres, lesquels se sont aussi retirés en bon ordre après une décharge qu'ils firent de leur Mousqueterie sur les Troupes de France à leur approche, dont il y eut 20. hommes tué & autant environ de blessés.

Les Lignes ainsi abandonnées, le Duc de Noailles y entra du côté des montagnes, le Maréchal de Berwick au centre, & le Prince de Tingri par un autre endroit; les Troupes Françoises furent d'abord occupées à les ruiner. Immédiatement après leur passage du Rhin, elles firent sommer les Villes & Territoires de Hesse-Darmstat, du Bergstrasse, & autres Provinces voisines d'envoyer leurs Députés à l'Armée pour convenir des contributions, & l'Intendant d'Alsace a fait faire depuis la même sommation au Magistrat de Francfort.

Des Lignes, l'Armée Françoisie est allé camper à Graben à deux lieues au dessus de Philisbourg, lieu où le Prince Eugene se retira d'abord. Le Marquis d'Asfeld qui étoit resté avec quelques Troupes dans le Camp de Spire, est allé l'y joindre, de même qu'un Corps qui avoit commencé à le fortifier du côté de Neckerau, & un autre qui étoit

entre Mundrensheim & Rhingenheim: Elle s'est depuis mise en marche vers Sirtzheim qui n'est qu'à deux ou trois lieues de Heilbron, forte, dit-on, de 80. mille hommes, & est arrivée à la vûe de celle de l'Empire, dans le dessein, sans doute, de l'attaquer avant qu'elle ne soit toute assemblée. En attendant l'effet de l'action qui se presente, & avant que de passer au Camp des François sur la Moselle, voyons les principaux mouvemens des Troupes Allemandes aux environs du Rhin.

V. Celles du Contingent du Cercle du Haut-Rhin ont formé un Camp près de Costheim à une lieue de Mayence, auxquelles se sont joints des Cuirassiers & Hussars, & les Hessois qui avoient campé aux environs de Coblenz, pour se rendre ensemble à l'Armée Impériale: Pendant la marche de ces derniers, deux de leurs Regimens se rendirent du côté de Rheinfeltz, mille Cuirassiers se jetterent dans Heidelberg; Mayence, dont les Fortifications s'augmentent, reçut un renfort; les Troupes Hanovriennes au nombre de 6000. arrivoient dans la principauté de Waldec, le contingent de Wölfsburel aux environs de Francfort, ce que les Electeurs & Princes de l'Empire doivent fournir, s'avançoit pareillement. Il n'y a plus par consequent que les 6000. Danois & les 10000. Prussiens qui pourront encore tarder quelque tems à se rendre à l'Armée, n'étans partis de leur Pays, les uns que sur la fin d'Avril, & les autres que vers le milieu du mois de Mai; ce qui fait présumer que le Prince Eugene de Savoye évitera d'en venir aux mains jusqu'à leur arrivée; il a fait assembler un Corps de 10. à 12. mille hommes dans le Brisgau, qui, dit on, a passé le Rhin entre Brisfach & Huningae.

VI. Son Altesse Sérénissime qui vint à l'Armée le 16. y fut suivie le même jour par le Duc Re-  
gnant

gnant de Wirtemberg accompagné du Prince Frédéric son frere ; & quelques jours après du Prince Ferdinand de Baviere, Plusieurs grands Confeils se font tenus consecutivement en sa presence sur les opérations de la campagne jusqu'à l'entrée des François dans les Lignes, qu'elle se retira en bon ordre à Graben, où elle ne fit que passer la nuit avec son Armée, s'étant mise dès le lendemain matin en marche vers Bruchsal, & depuis vers Heilbron, poste avantageux que ce Prince occupe actuellement, & dans lequel il se forifie en attendant les Troupes de renfort qui y arrivent de tous côtés. Il nous reste pour ce mois-ci le récit suivant des opérations faites sur la Moselle par le Corps des Troupes de France commandées par le Comte de Belleisle.

VII. Le Détachement de ces Troupes qui entra dans la Ville de Traetbach la nuit du 8. au 9. Avril, étoit commandé par le Chevalier de Belleisle frere du Comte de ce nom. Il surprit dans cette occasion 22. hommes, & un Officier qui n'eurent pas le tems de se retirer dans le Château & qu'il fit prisonniers de guerre. Le Camp se forma, & les dispositions se firent ensuite pour attaquer ce Château, dont la Garnison peu forte, se mit néanmoins en état de se défendre vaillamment sous les ordres de Mr. de Hogenfelt son Commandant, & du Comte de Wurtemberg Capitaine dans le Regiment Impérial de Vieux Daun, qui s'y jeta en revenant de Francfort, où il avoit eu des ordres à ce sujet. Pendant ces dispositions, & jusqu'à l'arrivée de l'Artillerie des François qui ne vint à leur camp que le 22. ils essuyerent un grand feu tiré du Château, & qui leur tua beaucoup de monde. Les pluies tombées du côté de la Moselle avoient rendu les chemins si mauvais, qu'il falut doubler

&

& tripler le nombre des chevaux pour tirer cette Artillerie, c'est ce qui l'a retardée. On la mit en batterie d'abord après son arrivée dans quatre endroits différens, sçavoir, sur la montagne de Berncastel, où il y avoit deux Batteries, & sur le Cimetière de Traerbach où il y en avoit deux autres: Cet ouvrage s'acheva le 24. & le lendemain jour de Pâques de grand matin, les François commencerent à canonner & en même tems à bombarder le Château de Traerbach, d'une force jusqu'ici inouïe, jettans entr'autres des bombes d'une nouvelle invention qu'on appelle Comminges du nom de l'inventeur, & qui pesent cinq cens livres; elles font en tombant un fracas terrible. Le 27. ils donnerent deux assauts consecutifs au Château, mais ils furent chaque fois repoussés avec beaucoup de perte. Mr. de Belleisle, à ce qu'on assure, n'employa que des Suisses à ces deux attaques.

*Siège & reddition du  
Château de  
Traerbach.*

Le feu de part & d'autre ayant continué nuit & jour jusqu'au 30., la garnison du Château demanda à capituler, & se rendit par composition le 2. Mai, qu'elle en sortit pour se rendre à Coblentz au nombre d'environ 180. hommes qui ont montré un courage intrépide durant ce Siège, animés par le Comte de Wurmbbrand, Officier de merite & d'une longue expérience, à qui la défense de ce Château fut confiée, & qui auroit tenu ferme encore quelque tems, si le Soldat, accablé sous le poids de la fatigue, ne s'étoit senti dans la nécessité de plier. Les honneurs militaires lui ont été accordés, & deux Canons, deux Mortiers &c.

On peut attribuer la prompte reddition du Château de Traerbach à l'habileté avec laquelle l'Artillerie Françoisse a été servie, & sur-tout au grand effet des bombes nommées Comminges, qui ont ruiné les Casernes, & enfoncé les voutes souterraines

saines. On ne publie pas au juste la perte qu'ont faite les François pendant ce siège, mais il est certain qu'elle est considérable, les assiégés n'ayant presque porté aucun coup à faux; les uns la disent de huit cens, & les autres de mille hommes; Mr. de Belleisle y a même été blessé, mais légèrement, d'un éclat de palissade. Son Armée étoit d'environ 14. mille hommes, & non pas de 20. mille, comme nous l'avions avancé le mois passé sur la foi de quelques avis peu fidèles, & n'a pas non plus été augmentée depuis: En la formant devant le Château qu'il a soumis, il n'avoit laissé que peu de monde dans Trèves, où il en est arrivé tout récemment de France un bon nombre, apparemment, pour occuper l'Electorat pendant que Mr. de Belleisle, qui est décampé des environs de Traetbach, où il a dû mettre une garnison Suisse, ira tenter quelque autre expédition.

VIII. *Vienne.* C'est ensuite des ordres positifs de cette Cour, que les Troupes Impériales dans le Mantouïan, ont passé le Pô; Sa Majesté Imp. les avoit envoyé pour cet effet au Comte de Merci dans le mois d'Avril en lui enjoignant de commencer aussi sans plus différer les opérations de la campagne. Ces Troupes ont dû être commandées en chef par Mr. le Comte de Königsegg, Velt-Maréchal des Armées de l'Empereur, & Vice Président du Conseil de guerre, à cause de la santé pour lors chancelante du Comte de Merci; mais on sçait qu'il s'est excusé d'accepter ce Commandement, par rapport à ses indispositions, & parce que sa présence est nécessaire à la Cour dans la conjoncture présente des affaires; ainsi cet honneur est continué à Mr. le Comte de Merci.

L'Empereur a nommé depuis peu Lieutenans-Généraux

Généraux de ses Armées. Le Comte de Lalaing Gouverneur de Bruges, & le Baron de Tunterfeld ; le Marquis de Bonzacarini en a été fait Major-Général ; Mrs. de Molck, de Kavanag, de Gibson sont nommés au même emploi.

Le Comte de Leuwolde, Grand Ecuyer de la Cour de Russie, que nous dimes le mois passé arrivé à Vienne pour y concerter certaines mesures avec les Ministres de l'Empereur, a eu son Audience de congé de S. M. I., & le 29. Avil il partit pour se rendre par Dresde à Berlin. Le Prince Lubomirski, attaché au Roi Auguste de Pologne, est venu aussi à la Cour, où il a eu l'honneur de saluer l'Empereur qui l'a honoré de l'Ordre de la Toison d'or.

IX. *Prusse.* Il y a aparence que le Marquis de la Chotardie, Ministre de France en cette Cour, a seu rendre inefficace la demande faite au Roi, de la part de la Russie, pour le passage par ses Etats de la grosse Artillerie Moscovite allant devant Dantzich, puisque cette Artillerie, comme on le verra plus bas, a pris une autre route. Il continuë d'avoir de frequentes Audiences du Roi & des conferences avec ses Ministres, qu'on croit rouler sur les moyens de sauver, s'il est possible, la Ville de Dantzich, & en particulier la personne du Roi Stanislas, au cas que le secours qu'on y attend de France ne puisse y arriver à tems. Quoiqu'il en soit, Mr. Brandt, Ministre d'Etat, est allé au Camp du Comte de Munich Général Rusien, avec ordre d'offrir la médiation de S. M. pour moyener un accommodement entre cette Ville & les Puissances qui l'attaquent. On attend avec impatience à la Cour le succès des négociations de ce Ministre, qui est muni d'instructions fort amples.

Les dix mille hommes que le Roi envoie à l'Armée

L'Armée Impériale sur le Rhin, partirent enfin le 28. Avril de Berlin, où ils s'étoient assemblés pour s'y rendre. S. M. les vit défilér ce jour là sur l'Esplanade, & fit present dans cette occasion d'une belle vaissellé d'argent au Lieutenant-Général de Rœder qui les commande.

On avoit apris la veille que le Corps de six mille Hannovriens, s'étoit mis en marche le 26. pour la même Armée, & faisoit diligence.

Les Fiançailles de la Princesse Sophie quatrième fille du Roi de Prusse, avec le Margrave, de Schwed se sont faites à Potsdam le 9. Avril, jour fixé pour cette cérémonie, à laquelle tous les Ministres étrangers ont assisté.

X. *Saxe.* Le Roi Auguste fait toujours sa résidence à Dresde, où il y a apparence qu'il restera jusqu'à ce que ses affaires en Pologne soient tout-à-fait sur un bon pied, & que la Ville de Dantzich lui soit soumise: Pour la réduire d'autant plutôt S. M. a fait partir une grosse Artillerie pour le camp des Moscovites qui l'assiégent, & envoyé ordre au Prince de Weissenfeltz de continuer sa marche en diligence vers Dantzich avec le Corps de Saxons qu'il commande.

Le Prince Lubomirski arrivé de Vienne à Dresde a eu l'honneur de presenter ses respects au Roi, qui l'a reçu fort gracieusement, & qui doit le revêtir, au nom de l'Empereur, de l'Ordre de la Toison d'or qui lui a été conféré. Il est faux par conséquent que ce Seigneur se soit retiré du parti du Roi: Ce que nous avons dit le mois passé de la retraite de divers autres Grands de Pologne qui devoient en avoir fait autant, se trouve également sans fondement.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & autres Pays du NORD depuis le mois dernier.

I. **L**ES Troupes Polonoises du Palatin de Kiovie voyans les Saxons s'éloigner de la grande Pologne après le Couronnement du Roi Auguste III. avec qui ils se mirent en marche vers Dantzich, elles attaquèrent la ville de Cracovie la nuit du 3. au 4. Avril par trois endroits entre la Porte neuve & celle de Casimir, après avoir tiré plusieurs coups de Canon : Leurs échelles étoient déjà posées pour donner l'assaut ; & les montagnards appelés Chorrals, malgré le feu de la Garnison, s'attachèrent avec opiniâtreté aux pieds des murailles, où ils firent en peu de tems une grande ouverture ; mais n'ayans pas été soutenus, cet ouvrage leur devint infructueux, parce que les Saxons les repoussèrent à coups de fusils & de Bayonnettes, jusqu'au jour, que Mr. de Lowendahl qui commande la Garnison, fit avancer deux pelotons dans le fossé qui mirent les Polonois en fuite après avoir fait quelques prisonniers : On leur compte 50. à 60. morts trouvés dans les fossés. Sur cet avis un partie de l'Armée Saxonne est retournée du côté de Cracovie.

*Vaine tentative des Polonois sur Cracovie.*

II. Cette Armée divisée d'abord en deux Corps lorsqu'elle se mit en marche, s'est jointe à Posnanie le 18., ayant été continuellement harcelée par les Polonois du parti opposé : Depuis, elle continuë à marcher vers la Prusse Polonoise avec une Artillerie consistant en dix Canons de gros calibre, & en qua-

tre mortiers avec des munitions de guerre. Pour empêcher qu'elle ne se joigne à celle des Russes devant Danzich, le Comte Pociy, Régimentaire de Lithuanie, fait avancer de ce côté-là de nombreuses Troupes, la plupart Cavalerie, & compte d'être secondé par le Comte de Tatlo Palatin de Lublin, qui est retourné en Pologne après avoir rassemblé les Troupes qui ont été défaites par le Général Laszi, comme on va le voir.

III. Après une action entre le Lieutenant-Général Sagreski Moscovite, qui surprit & battit dans Schwet le 4. Avril un Corps de Polonois commandé par le Castellan de Czerski, le Comte de Tatlo assembla le 21. neuf à dix mille hom. qu'il joignit au débris de ce Corps, avec lequel, & trois Régimens sur le pied Allemand, il se mit en marche vers Dantzich, ayant déguisé sa marche au Général Sagreski qu'il rencontra à Touchel, en lui proposant une trêve de quelques jours, sous prétexte d'échanger les prisonniers, & lui donnant à connoître qu'il alloit se rendre à Hackel. Arrivé à cinq lieues de Dantzich, & croyant de trouver sur les côtes les Troupes qu'il attendoit de France ( ce qui ne répondit pas à son attente ) il y fut suivi par Mr. Sagreski, que Mr. Laszi alla joindre avec un renfort; & il fut attaqué d'abord par des Cosaques qu'il repoussa. Là dessus les Russiens firent joier leur Artillerie si à propos, que l'aîle gauche des Polonois plia. Leur Corps de Bataille composé des trois Régimens sur le pied Allemand tint ferme, & s'avança pour se rendre maître de l'Artillerie Russe; mais le Général Laszi ayant fait un mouvement avec ses Troupes, & coupé l'aîle droite des Polonois, ceux-ci se mirent en fuite abandonnant les trois Régimens qui furent obligés de suivre leur exemple. Quoique cette action n'eut pas duré long-tems, on fait cependant

*Actions entre les Moscovites & les Polonois.*

dant monter fort haut la perte du Comte de Tarlo.

IV. Pendant cette Bataille le Comte de Munnich, qui commande en chef l'Armée Moscovite devant Dantzich, informé du secours attendu de France pour cette Ville, fit avancer quelques Troupes du côté où l'on pourroit tenter une descente, & ordonna qu'on fit en diligence les préparatifs pour donner un assaut général aux ouvrages de Bisschopsberg & Stolzenberg, afin d'obliger les Dantzikois à se soumettre avant l'arrivée du secours de France, aux conditions qu'il a proposées, & qui sont, " Que la Ville fasse retirer le Roi Stanislas & tous ses Adhérens; qu'elle fasse une Députation à la Czarine pour lui demander pardon de l'affront fait aux Troupes de cette Princesse, & une autre au Roi Auguste pour se soumettre, & le reconnoître pour son Roi; & que la Ville, par sa résistance, ayant engagé la Russie à de grandes dépenses, elle payera une somme dont on conviendra pour l'indemniser. „ Mais les Dantzikois ont rejeté ces conditions comme de coutume avec assez de hauteur, esperans toujours le secours qui leur a été promis, & ils ont fait partir du Fort de Wechsekmunde, lors de cette insinuation, une Fregate de 18. pièces de Canon qu'ils avoient ordonné de construire, & deux autres Bâtimens armés pour aller croiser devant Liebau, & empêcher, s'il étoit possible, le départ de la grosse Artillerie Russe. Voyons à present la suite des opérations des Russes, contre la Ville de Dantzich. On peut recourir au Journal du mois passé pour en avoir le commencement.

V. Depuis qu'ils ont pris le Fort & le Retranchement qui couvroit le Fauxbourg de Schottand, ils ont poussé leurs approches près des ouvrages

extérieurs de la Ville de Dantzich, s'étans rendus maîtres du Holm & de plusieurs autres postes, servis de leur Artillerie ordinaire, & de trois Mortiers avec beaucoup de Canons de fer, qu'ils avoient fait venir d'Elbinge située dans la Prusse Royale; mais ces prises n'ont pas été faites sans une perte considérable occasionnée par la vigoureuse défense des Troupes du parti du Roy Stanislas, qui se retiroient en tout ordre de leurs postes, tandis que ceux de la Ville, dont le feu a toujours été supérieur à celui des Moscovites, canonnoient & bombardoient les Redoutes que ceux-ci élevoient sur la Vistule. Le récit de ces circonstances, & un Journal de l'Armée Russe, dont le quartier général est à présent à Ohre, & de tous les mouvemens pour s'emparer des Forts qui lui sont soumis, paroîtroit assez curieux, si la place ne m'obligeoit d'abréger ce détail, & d'en passer les particularités jusqu'au 25. d'Avril qu'elles commencerent à devenir plus remarquables, les Moscovites ayans jetté ce jour-là plus de 300. boulets dans Dantzich ce qu'ils n'avoient point encore fait; leur grosse Artillerie n'étoit cependant pas pour lors arrivée au Camp; elle a été obligée, pour y arriver d'autant plutôt, de se retirer de Memel, & d'aller s'embarquer à Liebau, après avoir attendu vainement à Memel la permission du Roi de Prusse de passer par ses Etats. On dit peu considérable le dommage causé aux maisons de Dantzich par cette canonnade, & plus grand celui que souffrirent les Russiens par le feu de la Ville, qui ne discontinua pas tout le jour, & qui leur ruina une grande Batterie placée sur le Zigankenberg.

*Siège de  
Dantzich.*

Ils la réparèrent le lendemain essayans un feu fort grand de l'ennemi, avancerent de 60. pas leurs approches du côté de Bisschopsberg, & de

207. la ligne de communication de leur attaque près de Alle-Gottes-Engel, qu'ils munirent de chevaux de frise, en y travaillant à une Batterie de trois mortiers.

Le Sr. Kiesling, Lieutenant-Auditeur-Général; notifia le 27. au Magistrat de Dantzich le Bombardement futur de la Ville; la Lettre qu'il lui écrivit étoit conçue en des termes très-forts, & des copies de cette Lettre furent envoyées en même-tems aux Résidens de Dannemarck, de Pausse & de Hollande. En voici la traduction.

**C'**Est par ordre de Son Excellence Mr. le Comte de Munnich, Velt-Maréchal Général, & Commandant en Chef l'Armée de l'Imperatrice de Russie, que je notifie par la présente au Vénérable Magistrat de Dantzich, que comme la Ville par sa conduite partielle s'attire de plus en plus l'indignation & la juste colere de l'Imperatrice de Russie, & que bien loin d'avoir recours à la générosité & clémence naturelle de S. M. I. elle aime mieux se voir exposée à sa ruine totale; il a été résolu de commencer dans peu à bombarder cette Ville, de ne cesser ce Bombardement que lorsqu'elle se sera rendue à discrétion, ou qu'elle aura été emportée d'assaut, pour être soumise au Roi Auguste III. son Seigneur légitime: Mais comme il ne seroit pas juste que les innocens pâtissent avec les coupables, & que ceux qui ne prennent aucun parti fussent confondus avec les mal-intentionnés & les opiniâtres, on avertit le Magistrat qu'il ait, à la reception de la presente, à donner part du prochain Bombardement à tous les Négocians & Sujets des Nations étrangères, afin qu'ils puissent se retirer avec leurs effets & leurs familles, soit par eau à Elbing, soit par terre ici au Quartier-général d'Okre, à celui de St. Albert, ou à celui de

Pruſſe, pour ſe rendre de-la où ils le jugeront à propos, à condition qu'ils n'emporteront avec eux que leurs propres effets, ſous peine de perdre le tout : On leur accorde pour cet effet le 27., le 28. & le 29. Avril. J'ajoute ici par ordre de Son Excellence, que la Ville d'un côté ayant mis elle même le feu à ſes Fauxbourgs, quoique l'Armée Ruſſienne les ait épargnés juſqu'à preſent, & que d'un autre côté elle ſemble fonder ſa dernière eſperance ſur l'arrivée d'une Eſcadre & d'un ſecours de France, ladite Ville doit ſ'attendre qu'auffi tôt que cette Eſcadre paroîtra ſur la Rade pour tenter un débarquement, on ramera & l'on réduira en cendres non ſeulement les Fauxbourgs de la Ville, en ſuivant en cela ſon exemple, mais auſſi toutes les habitations, bâtimens & édifices qui ſe trouvent par tout ſon territoire, afin d'ôter aux ennemis de Sa Maj. Imp. de Ruſſie, qui viennent au ſecours de la Ville, la commodité des quartiers qu'ils pourroient y trouver, & les obliger à camper à la belle étoile, ainſi que font les Troupes Ruſſiennes. C'eſt ſurquoi la Ville pourra ſe regler &c. Fait au Quartier général d'Ohre le 27. Avril 1734. Etoit ſigné, J. G. KIESLING.

Une Lettre de cette nature auroit cauſé de la conſternation à tout autre peuple qu'à celui de Dantzich, mais il n'a fait que l'éluſer, comme les menaces qui lui ont déjà été faites de la part du Général Munnich, réſolu d'eſſuyer plutôt un bombardement que d'accepter les conditions de ce Général, & n'a point voulu permettre aux Négocians étrangers de ſe retirer. Cette opiniâtreté des Dantzikois doit ſon principe d'un côté à l'eſpoir où ils ſont que le ſecours de France qu'ils attendent par mer, leur arrivera ſans délai ; d'un autre côté à la crainte d'une atteinte à leur liberté, à celle d'être obligés

obligés de recevoir une Garnison étrangere ; & à la vénération qu'ils ont pour le Roi Stanislas ; & d'ailleurs, à la persuasion, peut-être, qu'au cas d'un événement plus fâcheux, Mr. Brandt Ministre de Prusse arrivé au Camp d'Ohre, sçaura moyenner un accommodement entre eux & les Russes. De cette réflexion revenons aux ouvrages de ces derniers, & à leurs approches devant Dantzich.

Le même jour (27. Avril) ils firent une nouvelle Batterie de trois Canons à la droite d'une Redoute nommée Rutouski, une de deux mortiers à la gauche de cette Redoute, & une troisième de huit Canons encore à la gauche près de Schelmuhlen sur la Vistule, avancèrent de 50. pas la ligne de communication de leur attaque près de Alle-Gottes-Engel, & continuerent à tirer d'une Batterie de neuf pieces de Canon sur la Ville, qui de son côté bombarda avec beaucoup de force le quartier d'Ohre & le Fauxbourg de Schottland. Deux Chaloupes entrèrent ce jour-là dans la Ville, d'où il sortit un Brigantin allant au Fort de Wechselmunde, sans que le Canon des Russiens eut fait aucun tort à ces Bâtimens.

Les approches de l'attaque des Moscovites près de Bisschopsberg furent poussées de 40. pas le 28. & de 107. la ligne de communication de l'attaque près de Alle-Gottes-Engel; leurs nouvelles Batteries fort avancées, & quelques-unes même perfectionnées, malgré une quantité de bombes que les Dantzikois y jetterent.

Le 29. au soir ces derniers firent à la faveur de leur Canon une sortie fort vigoureuse sur les approches des Russiens près de Bisschopsberg: Le combat dura une heure & demi, mais enfin ils furent obligés de se retirer voyans les Moscovites secourus par un corps de Troupes qui leur vint à propos

du camp. Il y eut dans cette action 24. hommes tués ou blessés des Moscovites, entr'autres, un Major & un Capitaine, & à peu près le même nombre de ceux de Dantzich. Deux Bâtimens venans de Wechsekmunde tenterent encore d'entrer ce jour-là dans la Ville : L'un passa heureusement, mais l'autre fut coulé à fonds; son équipage consistoit en treize hommes dont cinq furent tués, deux blessés, & les autres faits prisonniers de guerre; ces Bâtimens, & les trois dont nous avons parlé plus haut étoient chargés de munitions de guerre & de vivres. Quelques mortiers & des bombes venans de Dresde arriverent au camp, à l'aide desquels le feu des Russiens fut redoublé le 30. & continué de même jusqu'au 7. Mai, que le Comte de Munnich fit attaquer le Fort nommé le Sommer-Schantz, situé de l'autre côté de la Vistule. L'attaque a été fort vive, & les Polonois qui l'occupoient se sont bien défendus, mais enfin le Fort a été emporté; quoique cette prise soit fort avantageuse aux Russiens, coupant en quelque façon la communication de Dantzich avec le Fort de Wechsekmunde, il en va & vient cependant encore des Bâtimens. On comptoit pour lors déjà 500. bombes jettées dans Dantzich, dont plusieurs ont crevé en l'air, & les autres endommagé des maisons dans la grande rue, où est le quartier de la Cour; cependant aucune personne de distinction n'étoit encore sortie de la Ville, comptant toujours sur le secours qu'on avoit pris enfin d'être arrivé à la Rade de Copenhague, où il attendroit sans doute l'effet d'une action favorable pour venir débarquer. Dans ces entrefaites Mr. Brandt ne cessoit de faire son possible auprès du Général Munnich afin de faire agréer à la Russie la médiation du Roi de Prusse son Maître, pour un accommodement; & le Magistrat de Dantzich, selon

selon des avis qu'on croit fidèles, avoit envoyé aussi une Lettre à Mr. Munnich pour le prier de faire cesser les hostilités, & d'écouter les propositions qu'il étoit prêt à lui faire par l'entremise de ce Ministre. Médiateur; ce qui n'a rien effectué, parce que le Général Moscovite qui avoit envoyé à sa Cour le contenu de la commission du Ministre Prussien, en attendoit des instructions. Il continua ainsi son feu contre la Ville qui lui répondit à son ordinaire d'une force supérieure à la sienne, la grosse Artillerie des Russes étant encore en chemin.

Le 9. Mai sur les 10. heures du soir trois mille hommes du camp Moscovite furent commandés par Mr. de Munnich pour donner l'assaut aux ouvrages du Hagelsberg; mais leurs échelles s'étant trouvées trop courtes, Mr. de Munnich échoïa dans son entreprise. Les Polonois occupans ce poste qui est d'importance, reçurent à tems un renfort commandé par des Officiers Suedois, & chargerent les Russes, qui s'étoient cependant rendus maîtres d'une de leurs Batteries. Le combat fut sanglant & dura jusqu'au lendemain matin, que les Troupes du Général Munnich furent défaites & mises en fuite: On leur compte, seulement de l'Etat-Major, douze Officiers morts ou blessés. La perte des Polonois doit aussi avoir été considérable dans les commencemens de l'action, puitque les Russiens étoient entrés dans leurs postes. On comptoit alors 900. bombes déjà jettées dans Dantzich.

Si des Lettres venuës du Nord qu'on nous communique en donnant le dernier coup de plume au Journal de l'Armée Russe devant Dantzich, si, dis-je, ces Lettres accusent juste, d'abord après la défaite des Moscovites près du Hagelsberg, le secours de France tant attendu des Dantzikois, vint paroître à la Rade de leur Ville, & commença à débar-

débarquer. Mais nous comptons d'être dans peu mieux informés de cette nouvelle.

Voilà ce que la Pologne nous offre d'intéressant dans cette partie de ce Royaume qui est au pouvoir des Moscovites. Les courses des partis détachés de l'Armée du Palatin de Kiovie, & celles de Mr. Pociy continuent dans l'intérieur, & dans le Grand Duché de Lithuanie. On dit les Armées sous les ordres de ces deux Seigneurs, considérablement augmentées depuis que la saison est plus avancée; nous sommes ainsi dans l'attente de quelques grands événemens qui ne manqueront pas de paroître dans peu, sur-tout si la nouvelle du débarquement des Troupes de France à Dantzich vient à se confirmer.

VI. *Dannemarc.* On assure que l'Escadre qui avoit ces Troupes à bord avec beaucoup de munitions de guerre, arriva en plusieurs fois dans le Sund dans le cours du mois d'Avril, & qu'elle s'est tenuë un tems près d'Elseleur & dans la Rade de Copenhague, & qu'entre autres Navires dont elle est composée, il y a le *Glorieux* de 70. pièces de Canon & l'*Esperance* de 60. qui ne sont arrivés dans cette Rade que le 4. Mai, d'où ils ont fait voile depuis avec les Fregates & Bâtimens de transport vers la mer Baltique, à la faveur d'un bon vent.

Les 6000. hommes que le Roi s'est engagé d'envoyer sur le Rhin, n'ont dû se mettre en marche qu'à la mi-Mai de Bahrenfelde près d'Altena où ils ont campé.

VII. *Suede.* Les Députés de la Ville de Stockholm & de toutes les autres du Royaume sont nommés pour la Diette générale, dont l'ouverture est fixée au 25. Mai, ainsi que nous l'avons dit le mois passé, en donnant le précis de la Lettre du Roi pour cette convocation. Ce n'est que des résolutions

tions qui s'y prendront sur les affaires de la conjoncture présente en Pologne, qu'on pourra s'apercevoir si cette Cour suivra son penchant, qui paroît être celui de se porter à soutenir l'Élection faite à Wola, au moyen de la Flotte qu'on continuë d'équiper en diligence à Carelsroon ; supposé que cet armement naval n'ait pas d'autre destination.

VIII. *Russie.* Les nouvelles que cette Cour a reçu jusqu'ici du camp de ses Troupes devant Dantzich, l'ont, sans doute, tellement flatté, ( considéré les progrès du Général de Munnich ) qu'elle ne s'est pas déterminée à faire faire beaucoup de diligence à sa Flotte, afin de se rendre aux environs de cette Ville pour y empêcher le débarquement des François, puisque cette Flotte étoit encore à Croonstadt vers le milieu d'Avril, prête cependant à mettre à la voile, & forte de 14. Vaisseaux de Ligne, sans compter les Fregates ni les Chaloupes. Ses souhaits sont néanmoins de voir bientôt finir cette guerre de Pologne qui lui devient onereuse, & dont les suites deviennent de plus en plus incertaines. Comme Sa Majesté Czarienne paroît à présent ne plus rien craindre de la part des Turcs, toujours en guerre avec les Perses, la pensée commune est qu'elle fera incessamment partir sa Flotte vers la Prusse Polonoise avec un bon nombre de Troupes, pour y exécuter ses desseins, qui sont d'y faire respecter l'Élection du Roi Auguste III.

## ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.*

I. **E**N donnant le mois passé la teneur des Adresses du Parlement de la Grande Bretagne, présentées au Roi ensuite de son Message, tendant, entr'autres choses, à porter les deux Chambres à consentir à l'augmentation des forces de terre & de mer, nous avons fait mention d'une Protestation de plusieurs Pairs, contre l'Adresse de la Chambre des Seigneurs, qui étoit la même substance que celle des Communes; il convient ainsi (& nous l'avions promis) d'exposer cette pièce que voici.

1°. **D'**Autant que nous craignons qu'une Adresse de la nature de celle dont il est question, ne donne à la Couronne le pouvoir de lever des Troupes & de l'argent, sans en déterminer le nombre ni la somme, ce qui n'étant point autorisé par aucun exemple précédent, est d'une conséquence très-dangereuse, parce qu'elle pourroit tendre à renverser les fondemens de nos Constitutions, & que nos Ancêtres nous ayant prescrit un ordre exact & une forme solennelle pour demander les subsides, la manière avec laquelle la présente Adresse sur le Message du Roi a été faite, renverse & exclut toutes leurs sages & prudentes mesures.

2°. Parce que les Annales de plusieurs Païs, autrefois libres, nous fournissent un grand nombre de malheureux exemples, de l'abus qui peut naître d'un pareil pouvoir illimité; par exemple, lorsque les

Etats

Etats d'Espagne remirent, par une confiance mal placée, le pouvoir législatif entre les mains de quelques personnes de la Cour, en les autorisant à lever de l'argent sans que lesdits Etats fussent assemblez, quoique ce ne fut que pour un an: Comme aussi lorsque les Etats de France firent la même chose pour 3. ou 4. ans, permettant, hors le tems de leur Assemblée, de lever les aides pour la défense du Royaume. On sçait assez que ces Etats, depuis cette époque, n'ont jamais pu rétablir leurs anciennes Libertés & Privileges, & qu'au contraire par leur foible complaisance, ils ont malheureusement concours eux mêmes à se priver de leur autorité, & à mettre leur Patrie dans un funeste esclavage.

3°. Quoique nous ayons la plus parfaite confiance dans la sagesse & la justice de S. M. & que nous soyons animés du zèle le plus ardent pour l'honneur & pour le soutien de sa personne & du Gouvernement, nous ne sçaurions approuver les deux Messages, que nous croyons fermement avoir été concertés & rédigés l'un & l'autre par les mêmes Ministres en qui résidoit un pouvoir absolu & illimité, dans le tems que l'Adresse a été minutée; & nous ne voyons aucune raison qui nous convainque, qu'un pareil changement, si nous hazardions d'en faire l'expérience, pût jamais avoir une heureuse issue.

4°. Attendu que la triste situation des affaires de l'Europe ne peut pas être considérée comme inattendue & imprévue; qu'au contraire, elle ne s'est que trop fait pressentir par la confusion & les désordres qui ont été produits, ou du moins augmentés en Europe par nos Négociations continuelles en diverses Cours, nous concevons que s'il n'y eût eu de secretes raisons pour agir de cette manière (raisons, que nous aimons mieux passer sous silence que de les divulguer) & que la demande nécessaire pour des Troupes & de l'argent

eut

eût été proposée au commencement de cette Session ; suivant l'ancien ordre & coûtume, elle n'auroit certainement pas manqué d'être accordée par le Parlement, qui en tant d'occasions s'est distingué par un zèle extraordinaire & par un attachement & des libéralités particulières pour la Couronne.

5°. Nous ne pouvons pas nous persuader que ce soit une précaution prudente, pour nous tirer du présent embarras, que de confier un pouvoir illimité, & peut-être même dangereux, entre les mains de ceux dont la conduite nous a précipité dans ces mêmes embarras. Si, comme nous le croyons, les dettes nationales ont à peine diminué pendant une Paix de plus de 20. années ; si nos Flottes successivement équipées n'ont pu épouvanter personne, & ont été seulement à notre charge ; si nos grandes Armées n'ont pu causer d'inquiétude qu'aux propres Sujets de S. M., il paroît que le pouvoir trop étendu pour lever de l'argent, des Flottes & des Armées a été remis bien mal-à-propos entre les mains des Ministres qui ont toujours abusé de la confiance qu'on a eüe en eux.

6°. Nous contribuërions volontiers avec tout le zèle possible à tout ce qui peut augmenter l'affection des Sujets de S. M. au-dedans, & la considération de ses voisins au dehors ; mais nous croyons qu'en cette occasion, nôtre zèle desordonné ne nous feroit parvenir ni à l'une ni à l'autre de ces fins désirées : L'aveugle crédulité des Parlemens les exposeroit au contraire aux derniers mépris, & le pouvoir que nous mettrions sans aucune juste raison préalablement connuë entre les mains des Ministres, n'auroit ni poids ni dignité. Etoit signé, Gower, Lichfield, Bathurst, Chesterfield, Boyle, Foley, Bristol, Graham, Winchelsea & Nottingham, Tweedale, Stairs, Schafsburi, Bedford, Chriton, Berkshire, Northampton, Thanes, Craven, Cob-

ham,

ham, Aylesford, Montross, Oxford & Mortimar, Marchmont, Strafford, Carteter, Ker, Coventri, Montjoy, Cardigan, Weimouth & Willoughbi de Brok.

II. Quoique cette Protestation pût meriter autant l'attention des Torris que des Wighs, le Parlement ne paroît pas cependant s'y être beaucoup arrêté, puisque la résolution prise par les deux Chambres, est de se prêter aux vûës du Roi, en l'autorisant d'employer une grosse somme à l'augmentation des Troupes. En consequence, on commence à acheter une grande quantité de chevaux pour augmenter la Cavalerie, & on leve des Matelots de gré & de force, pour servir sur l'Escadre qui est prête aux Dunes à en faire voile au premier commandement, & qu'on destine toujours pour la Mediterranée : Cependant, le parti que la Cour prendra dans les affaires presentes de l'Europe n'est pas divulgué encore, & l'on ne pénétre rien non plus des allées & venuës de Couriers qui sont plus frequentes que jamais, & dont les dépêches sont le sujet de tous les Conseils de Cabinet, & du départ de Mr. Horace Walpole qui est allé en Hollande exécuter une commission importante. Ainsi le Parlement, dont on attendoit de plus grandes résolutions que celles qu'il a prises, finit le 16. Avril ses séances. Et le 27. le Roi ayant donné son consentement à divers Bills dans la Chambre des Seigneurs, où il manda les Communes, S. M. fit aux deux Chambres la Harangue suivante.

MY LORDS ET MESSIEURS,

**J**E vous remercie de la promptitude avec laquelle vous avez dépêché les affaires publiques, & de la confiance que vous avez mise en moi pour  
l'honneur

*l'honneur & la sûreté de mon Royaume : Une si courte Session terminée dans une conjoncture si critique & si importante, avec tant d'unanimité, & un si juste égard pour le véritable intérêt de la Nation, donnera, sans doute, un grand poids à toutes nos Transactions publiques, & procurera ce respect & cette dépendance dus à l'autorité du grand Conseil de la Nation, & qui sont si nécessaires pour soutenir l'honneur & l'intérêt de la Nation tant au dedans qu'au dehors.*

Messieurs de la Chambre des Communes.

**J**E dois reconnoître d'une manière particulière le zèle & la promptitude que vous avez fait voir en levant si efficacement les Subsides nécessaires pour le service de cette année. Les mesures que vous avez prises pour le payement d'une grande partie des dettes de la Marine ; dettes créées avec tant de nécessité & d'une manière inévitable, doivent certainement être regardées comme un service particulier rendu au public ; d'autant plus que ces dettes, portant un plus haut intérêt que les anciennes dettes nationales, & étant sujettes à être discomptées, augmentoient par là les charges & la dépense dans tous les contrats de la Flotte & du Bureau des vivres.

MY LORDS ET MESSIEURS,

**L**E tems limité pour l'expiration du présent Parlement s'approchant, j'ai résolu de faire publier incessamment ma proclamation pour le dissoudre & pour en convoquer un nouveau, afin que les difficultés inévitables dans une élection générale puissent s'aplanir le plutôt qu'il sera possible. Mais je ne puis me dispenser en congédiant ce Parlement, de lui faire la justice de reconnoître tant de preuves signalées qu'il m'a données de son devoir, de sa fidélité, & de son attachement pour ma Personne & mon Gouvernement, & de son constant égard pour le véritable inté-

vê de la Patrie pendant le cours de sept années.

La prospérité & la gloire de mon Regne dépendent de l'affection & du bonheur de mon Peuple, & ce bonheur dépend de mes soins pour la conservation de leurs justes droits & Privilèges, qui se trouvent affermis par le présent établissement de la Couronne dans la Ligne Protestante. C'est d'une dûe exécution & exacte observation des Loix que dépend la réelle & l'unique sûreté du Souverain & du Sujet : Leur intérêt étant mutuel & inséparable, leurs efforts pour se soutenir l'un l'autre doivent être égaux & réciproques : Toute violation ou usurpation sur les droits de l'un ou de l'autre, doit diminuer les forces de tous les deux : Ces droits, gardés dans leurs justes bornes & limites, font la véritable balance si nécessaire tant pour l'honneur & la dignité de la Couronne, que pour la protection & prospérité du Peuple. J'observerai de ma part tout ce qui dépend de moi à cet égard ; & j'espère que je recevrai de la part de mon Peuple un juste retour de son devoir & de sa reconnaissance.

Je dois vous recommander d'une manière particulière, & j'attends de vôtre affection si connue que vous ferez tous vos efforts pour chasser ces malheureuses divisions qui regnent parmi la Nation, & pour reconcilier les esprits de tous ceux qui souhaitent véritablement & sincèrement la sûreté & le salut du Royaume. Ce seroit pour moi une très grande satisfaction de voir une parfaite harmonie rétablie entre ceux qui n'ont qu'un seul & même principe à cœur, & qu'il n'y eut d'autre distinction que de ceux qui n'aspirent qu'au maintien de nôtre heureuse Constitution dans l'Eglise & l'Etat, & de ceux qui ne cherchent qu'à la renverser. C'est cette distinction seule qui devoit prévaloir dans ce Pays, où l'intérêt du Roi & celui du Peuple ne font qu'une même chose,

chose, & qui ne scauroit subsister autrement. Jamais on n'a joint aussi pleinement qu'à présent de la Religion, de la liberté & de la propriété, bien loin qu'il y ait eu quelque entreprise réelle pour les changer ou les envahir, il n'y a pas même eu aucune ombre de dessein pour cela. Que ces noms sacrés ne servent jamais de prétexte artificieux & plausible pour saper le présent établissement, qui seul peut nous rendre heureux.

Tout ce que je souhaite, c'est de voir que mes Peuples ne soient point séduits. Je me rapporte à leurs propres consciences touchant ma conduite, & j'espère que la divine Providence les dirigera dans le choix de telles représentations qui puissent le mieux pourvoir à la conservation de la Religion Protestante, du présent établissement, & de tous les droits de la Grande-Bretagne tant Religieux que Civils.

III. Après ce discours le Lord Chancelier prorogea par ordre du Roi, le Parlement au 25. Mai; mais on publia le 29. deux proclamations l'une pour le dissoudre & en convoquer un nouveau, & l'autre pour une nouvelle élection des seize Pairs d'Ecosse qui doivent avoir séance dans la Chambre des Pairs du Parlement de la Grande-Bretagne; élection qui devra se faire à Edimbourg le 16. Juin. Par les listes qui ont paru depuis, & à la date de nos derniers avis d'Angleterre, on voit qu'environ 250. Membres du Parlement ont déjà été élus, qu'il y en a 150. qui l'étoient dans le dernier Parlement, & que sur le tout on en remarque plus de trois du parti de la Cour, contre deux du parti contraire; ce qui pourra beaucoup favoriser les desseins du Roi dans la conjoncture présente.

IV. Le 30. Avril le Prince & la Princesse d'Orange, après avoir pris congé de L. M. & de toute

la Famille Royale, & reçu les complimens de toute la Cour sur leur prochain départ pour la Hollande, Leurs Alteſſes partirent pour Gravesend, où Elles ſe ſont embarquées à bord du Yacht nommé le *Fubbs*, qui les a transporté en Hollande. Le Roi avoit conſtitué à la Princeſſe d'Orange une penſion annuelle de 5000. livres ſterlings, comme une marque de ſon affection envers elle, & le Parlement a autorisé S. M. de continuer cette annuité pour tout le tems de la vie de cette Princeſſe.

V. *Hollande.* La ville de Rotterdam s'eſt diſtinguée à l'arrivée du Prince & de la Princeſſe d'Orange, par les honneurs qu'elle fit à Leurs Alteſſes, qui n'ont fait que s'arrêter une nuit devant cette Ville dans le Yacht le *Fubbs*, d'où elles ſortirent le 8. Mai au matin, & ſe rendirent par terre à Amſterdam dans un Yacht de l'Etat qui les a conduit en Friſe. Arrivées le 11. à Leuwaarden, Réſidence ordinaire de la Cour Souveraine de Friſe, elles y firent leur entrée avec beaucoup de magnificence.

On a vû ſur la fin de nos derniers memoires la Lettre du Roi de la Grande-Bretagne aux Seigneurs Etats Généraux au ſujet du mariage de Leurs Alteſſes Royale & Séréniffime; voici auſſi la réponſe que L. H. P. y ont faites.

S I R E,

**N**ous ſommes très-ſenſibles à l'honneur qu'il a plu à V. Maj. de Nous faire par ſa Lettre du 16. du mois de Mars dernier, Nous faiſant part des motifs qui ont porté V. M. à agréer le Mariage entre la Princeſſe Royale ſa fille ainée & ſon Couſin le Prince d'Orange & de Naſſau, & l'accompliſſement de ce Mariage par la célébration des Noces enſuivies: Nous  
remet-

remercions V. M. de la communication de ce notable événement, & Nous l'en félicitons de tout nôtre cœur, prians le bon Dieu de répandre sur cette alliance ses plus précieuses bénédictions, pour qu'elle réüssisse à sa gloire & à la plus complete satisfaction de V. M., des Hauts Contractans & de toute la Famille Royale, & qu'elle remplisse entièrement le but de V. M., aussi bien que nos vœux, pour l'affermissement de la Religion Protestante, la sureté de la succession dans ses Royaumes selon l'établissement présent, & l'augmentation de l'heureuse Union, amitié & confiance entre V. M. & nôtre République.

Les assurances qu'elle a la bonté de nous donner de la continuation de sa gracieuse affection pour nôtre République, & de son penchant à entretenir & augmenter avec nous l'amitié & la confiance que les intérêts communs demandent, sont si flatteuses pour nous, que nous ne sçaurions assez en témoigner notre reconnoissance.

Nous en regardons comme un effet d'avoir pris pour Gendre un Prince si attaché à nôtre Etat, dont nous honorons le mérite personnel, & n'oublions point les services de ses Ancêtres.

Et puisque V. M. a choisi une République libre comme la nôtre pour y placer sa Fille tendrement aimée, nous espérons qu'Elle y trouvera toute la satisfaction & l'agrément que la situation des lieux & la présente Constitution de nôtre Gouvernement, dont la conservation nous tient à cœur, pourront lui donner. Nous tâcherons d'y contribuer par tout ce qui pourra le plus marquer nos sentimens de vénération pour V. M. & sa Famille Royale, aussi bien que la haute estime que nous avons pour la Princeffe Royale en particulier. Au reste &c.